

Charles IX

DU MÊME AUTEUR

- Louis XII, un autre César*, Paris, Perrin, 2001 ; Tempus, 2010.
Marignan, 13-14 septembre 1515, Paris, Perrin, 2003 ; Tempus, 2015.
Charles VIII, Paris, Perrin, 2006.
Henri II, Paris, Tallandier, 2009.
L'Inquisition en France, enquête historique XIII-XV^e siècle, Paris, Tallandier, 2012-2025.
François I^{er}, Paris, Perrin, 2015 ; Tempus, 2018.
Diane de Poitiers, Paris, Perrin, 2017 ; Tempus, 2022.
Une autre histoire de la Renaissance, Paris, Perrin, 2018.
Peindre l'histoire, Paris, Passés composés, 2019.
Et ils mirent Dieu à la retraite, une brève histoire de l'histoire, Paris, Passés composés, 2019.
Dir., *Les Guerres d'Italie : un conflit européen, 1494-1559*, Paris, Passés composés/ ministère des Armées, 2022.

Didier Le Fur

Charles IX

LE ROI DÉSOBÉI

PASSÉS/COMPOSÉS

Cartographie : Aurélie Boissière

ISBN : 978-2-37933-707-9

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, août

© Passés composés / Terre Neuve Éditeurs, 2026

5, allée de la 2^e division blindée, 75015 Paris

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L 122-5) ; il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

Introduction	11
Du portrait d'un enfant au portrait officiel d'un roi	17
Cartes	19

PARTIE I Obéir à un roi-enfant

Chapitre 1. Prologue à un futur règne	25
Chapitre 2. Une mort soudaine	45
Chapitre 3. Roi à 10 ans	57
Chapitre 4. Un avènement souhaité pacifique	67
Chapitre 5. L'envers du décor	77
Chapitre 6. Reconnaître un enfant pour son roi	85
Chapitre 7. Des conseils et des refus	95
Chapitre 8. Espérer le pouvoir	107
Chapitre 9. Vers la liberté de conscience pour les réformés	119
Chapitre 10. Se faire couronner et sacrer pour être obéi	131
Chapitre 11. Ne pas perdre ses moyens	143
Chapitre 12. Les états généraux de Pontoise	155
Chapitre 13. De l'obéissance des réformés au roi	165
Chapitre 14. De l'assemblée du clergé au colloque de Poissy	175
Chapitre 15. La dissimulation volontaire	189

Charles IX

PARTIE II

La première tragédie

Chapitre 16. L'édit de janvier 1562	209
Chapitre 17. Changement de cap	225
Chapitre 18. Se préparer à la guerre	239
Chapitre 19. Insultes, calomnies et justifications : la guerre des mots	255
Chapitre 20. La guerre non déclarée	269
Chapitre 21. Prendre officiellement les armes	285
Chapitre 22. Vers un règlement du conflit	301

PARTIE III

L'apprentissage du pouvoir

Chapitre 23. Achever la guerre civile	319
Chapitre 24. L'édit de pacification	333
Chapitre 25. La reconquête du Havre	349
Chapitre 26. La majorité du roi	363
Chapitre 27. À la recherche d'une obéissance	379
Chapitre 28. Célébration publique d'un roi idéal	391
Chapitre 29. Passer par la Lorraine	405
Chapitre 30. Les satisfactions de la pacification	415
Chapitre 31. Œuvrer à la pacification du sud-est du royaume	427
Chapitre 32. Prolonger un voyage à travers le royaume	443
Chapitre 33. De Toulouse à Bordeaux	455
Chapitre 34. L'entrevue de Bayonne	469
Chapitre 35. Conclure un périple de plus de deux ans	485

PARTIE IV

Devenir un homme

Chapitre 36. Les bruits de la guerre, à nouveau	503
Chapitre 37. Persister à imposer la Réforme par les armes	517
Chapitre 38. Avant la bataille	535
Chapitre 39. Refaire la guerre à ses sujets rebelles	547
Chapitre 40. La « petite paix » de 1568	563

Sommaire

Chapitre 41. L'affirmation d'un royaume catholique	583
Chapitre 42. Se battre encore	599

PARTIE V **Le règne personnel**

Chapitre 43. La force en échec	619
Chapitre 44. L'édit de pacification de Saint-Germain-en-Laye	631
Chapitre 45. Charles IX en gloire	647
Chapitre 46. Espérer la réconciliation	665
Chapitre 47. L'été 1572	681
Chapitre 48. Le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy	695
Chapitre 49. Le plus grand des rois	713
Chapitre 50. Illusions perdues	727
Épilogue. Mourir à 23 ans	745
Notes.....	759
Sources	845
Bibliographie	873
Index.....	883

Pour Marie-Christine Natta et Marielle Gallet-Gallo.

Introduction

Charles IX ? Un roi fou qui nimba son règne du sang de ses sujets. C'est, à grands traits, le souvenir entendu aujourd'hui de ce souverain qui régna près de quatorze ans sur la France de décembre 1560 à mai 1574. Le texte que publia le romancier Jean Teulé, en 2011, en dépit des critiques parfois virulentes de journalistes à sa sortie, faute d'ouvrages contradictoires, et succès public aidant, a largement participé à sa pérennité. Preuve en est : la plupart des notices consacrées à ce prince sur la toile évoquent l'ouvrage, confirmant ainsi non pas la véracité des propos de l'auteur de *Charly IX*, mais l'hypothèse de cette vérité. Reste que Teulé ne fut nullement l'inventeur de ce portrait. Il n'a fait que reprendre, à sa manière très personnelle, un schéma existant que structurèrent des opposants au monarque, sa mort advenue. Ces propos, une majorité d'auteurs de l'histoire de France, dès le règne d'Henri IV, les reprirent ; d'autres, jusqu'à la fin du régime monarchique, les maintinrent avec constance. Un souvenir qui traversa ensuite tous les régimes politiques et qui ne dérangerait fondamentalement personne. Utile à rejeter le temps Valois sous les Bourbons, il légitima, la Révolution en marche, le rejet du temps royal. Le succès retentissant de la pièce de Marie-Joseph Chénier *Charles IX ou l'École des rois*, jouée pour la première fois en 1789, en fut un témoignage. La parution des *Crimes des rois de France*, ouvrage anonyme de 1791, où Charles IX eut le privilège d'intégrer le cercle très fermé des plus mauvais rois de France, enfonça le clou, tandis que les graveurs y allèrent de leurs inventions. N'est-ce pas Charles IX qui accueillit, à bras ouverts, Louis XVI aux enfers après son exécution, dans l'œuvre de Villeneuve ? Archétype du roi sanguinaire, Charles IX, ou plus justement son souvenir, servit aussi aux opposants de Charles X. Outre le discours tenu dans divers pamphlets, de nombreuses caricatures exhibaient les deux souverains, mettant en avant que Charles « le Vieux » valait bien Charles « le Neuf ». Au cours du XIX^e siècle, les historiens, républicains, bonapartistes voire royalistes, les romanciers et les peintres d'histoire généralisèrent ce souvenir. La tolérance religieuse faisait son chemin, le règne de Charles IX en devint l'antithèse. Incarnation de l'obscurantisme catholique lors de l'adoption de la loi sur la laïcité, ce souverain n'avait pas sa place parmi les hommes qui avaient participé à bâtir ce que les hommes et les femmes du XX^e siècle voulaient faire de la France. Charles IX resta dans son enfer.

Parce qu'il fallait bien être fou pour ordonner le massacre d'une partie de son peuple, celle qui avait adhéré aux thèses de Jean Calvin, ce 24 août 1572, jour de

la Saint-Barthélemy. Des milliers de femmes, d'hommes, d'enfants furent assassinés non pas seulement dans Paris où tout commença, mais dans la plupart des provinces du royaume, et cela pendant plusieurs semaines. Il fallait être fou pour éprouver de la jouissance à ce spectacle, et même participer à la tuerie depuis une fenêtre du Louvre, comme l'affirma Brantôme, puis tant d'autres après lui. Et l'auteur de transcrire les paroles du roi au moment des faits : « Tue, tue ! Tirons mordieu, ils s'enfuient. » Le même Brantôme assurait que Charles IX était allé admirer le corps pendu de l'amiral de Coligny à Montfaucon, et lui avait prêté à cette occasion les mots que Suétone avait attribués à l'empereur Vitellius : « L'odeur d'un ennemi mort est douce et agréable », ou cette autre réflexion : « C'est cruauté d'être clément, c'est clémence d'être cruel. » Des mots de dément, des mots qu'aucun souverain ne pouvait prononcer sans avoir perdu la tête.

La chasse était à l'origine de tous ces malheurs. Selon ces auteurs, le roi en avait la passion. La politique passait après le plaisir de tuer l'animal. Ses conseillers, malintentionnés, l'avaient encouragé à pratiquer cette activité, pour mieux le manipuler. Par la chasse, Charles IX avait appris la violence, le goût du sang. N'avait-il pas ordonné des massacres de lapins avant qu'il ne commande celui des réformés ? N'avait-il pas lancé ses chiens sur des vaches ou un âne lorsque ses canidés n'avaient pu saisir le cerf poursuivi ? Ne regardait-il pas ces spectacles avec toujours plus de saveur ? Alors quand s'était opéré le point de bascule ? Quand Charles IX ne fit plus la différence entre tuer une bête et tuer un être humain ? Selon Jean Froissart et Michel Pintoin, Charles VI, l'autre roi fou, aurait eu sa première crise dans la forêt du Mans, le 5 août 1392. Une créature en haillons avait surgi d'un buisson et surpris le roi. Le fracas d'une lance contre la protection d'un écuyer avait ensuite rendu Charles VI incontrôlable. Cent quatre-vingts ans plus tard, presque jour pour jour, à l'été 1572, peu avant que ne soit célébré le mariage de sa sœur Marguerite avec Henri de Navarre, Charles IX traversait lui aussi une forêt, celle de Lyons, en Normandie. Là lui était apparu, non pas un homme, mais un spectre tout en feu de la hauteur d'une pique. L'apparition avait mis tous les veneurs en fuite, sauf Charles IX. Seul, il avait osé le regarder en face, seul il l'avait poursuivi l'épée à la main jusqu'à ce que le fantôme disparaisse. Il avait dit plus tard que cette présence l'avait moins effrayé que sa disparition et, pour reprendre ses esprits, avait invoqué Dieu. Le doute était jeté sur le roi. Il ne serait dès lors jamais plus le même.

Ce récit que Papire Masson évoqua dans une vie en latin du roi, rédigée en 1575, et restée manuscrite jusqu'au début du XVII^e, ne fut repris qu'épisodiquement par ceux qui, ensuite, dénièrent à Charles IX un semblant de raison. S'ils conservèrent la cruauté du roi apprise à la chasse, ne réprochèrent nullement les dires de Brantôme, ils insistèrent davantage sur le caractère du roi pour qualifier sa folie qu'ils ne démentaient pas. Une créature tourmentée qui se vautrait dans la débauche et le vice : ne lui était-il pas prêté des relations incestueuses avec sa sœur Marguerite ? Il était devenu un jureur parjure, qui blasphémait jusqu'à l'outrance, expert en dissimulation, et dont l'impétuosité et l'impatience provoquaient les pires colères. Charles IX était devenu un tyran, à n'en pas douter. Il n'avait que 22 ans en 1572, mais son physique transpirait le monstre qu'il était devenu, tout autant que la démence qui l'avait gagné : grand, mais malingre et

déjà voûté, le nez aquilin, il avait le regard bileux et menaçant. Un dégénéré en somme, un faible surtout.

En effet, si Charles IX était reconnu populicide, il avait obéi à pire que lui, sa mère, Catherine de Médicis, cette Italienne que le pape Clément VII avait envoyée en France pour détruire le royaume, selon l'auteur du *Discours merveilleux*, texte à charge paru lui aussi en 1575. La véritable responsable de la boucherie du 24 août 1572, c'était elle ! Elle n'avait fait qu'utiliser son fils, pauvre créature soumise à son autorité, pour arriver à ses fins. Ainsi, Charles IX était aussi un être veule et falot, un jouet dans les mains de sa mère, un minable second, incapable de s'affirmer devant une femme, d'être roi, et dont la seule preuve d'autorité fut de tuer ses sujets pour convenir secrètement à celle qui lui avait donné la vie. Antoine Varillas, qui fut le premier biographe de Charles IX, n'assura-t-il pas, dans son épître dédicatoire à Louis XIV rédigée en 1683, que le Bourbon avait su rétablir l'ordre dans son royaume alors que son prédécesseur Valois, par sa faiblesse, n'était parvenu à rien ? L'un s'était écarté de sa mère, l'autre pas. L'un avait stoppé les guerres civiles qui ravageaient le royaume, l'autre non. Maintenir une femme au pouvoir était bien l'acte d'un insensé. Mais il n'aurait pu s'en passer, l'homme était toujours souffreteux. Faible d'esprit, il l'était aussi de corps. Ainsi auraient régné non pas un mais deux monstres sur la France, un malade chronique sans morale et une étrangère amoureuse du pouvoir, qui n'espérait qu'une chose, voir son fils préféré, Henri III, devenir roi.

Il serait possible d'en dire bien davantage, de reconstruire tout le récit de ces légendes, mais ce serait faire un autre livre. S'esquisse toutefois une évidence à cette évocation en pointillé du souvenir de ce monarque : Charles IX n'est pas un roi oublié, il est seulement un roi sur lequel il a peu été travaillé. Hors Varillas, seules trois biographies lui ont été consacrées, toutes rédigées, en moins de quinze ans, entre 1994 et 2009, vogue de genre oblige. Mais toutes, plus ou moins franchement, reprennent le schéma convenu. Certes les propos les plus absurdes ont été mis de côté. Pour autant, Charles IX demeure une figure secondaire, même dans ces monographies. Évidemment, un enfant qui arriva à 10 ans sur le trône de France ne pouvait gouverner et, par sa position pendant cette minorité, Catherine de Médicis joua forcément un rôle essentiel, laissant Charles IX dans une ombre relative. Le roi existait néanmoins ; même enfant, même adolescent, il avait une histoire. Quant aux travaux des universitaires de ces quarante dernières années, ils n'ont fait que tourner autour de lui, ou plus exactement autour de son monde. Ils ont été attentifs aux peintres, aux écrivains et aux musiciens de son temps, à l'architecture, à certaines figures politiques qui l'ont côtoyé. L'histoire cérémonielle des années 1580 a fait renaître l'intérêt d'un voyage de plus de deux ans que Charles IX effectua à travers le royaume, et les fêtes de Cour ont suscité d'autres recherches. Surtout, ils ont proposé un regard neuf sur les massacres de la Saint-Barthélemy. Ce regard bénéficia au souvenir de Catherine de Médicis, moins à celui de son fils. Or, sans lui, sans ce qu'il fut, un enfant qui grandit roi, au milieu des rivalités et des désobéissances diverses du fait de son âge et de la position de sa mère, l'histoire de ce temps aurait été bien différente. Quant à son règne, il ne peut se résumer à un massacre comme il est généralement fait, puisque avant qu'il ne soit engagé, trois guerres civiles

avaient ravagé le royaume, plus de quatre ans de luttes armées fratricides qui firent bien plus de morts que ceux de la Saint-Barthélemy. Des guerres « intestines », comme les contemporains les nommèrent, et qui devinrent de « Religion » sous la plume de Voltaire, même si François de Mézeray, un siècle plus tôt, en avait déjà évoqué l'idée. C'est à l'histoire de ce garçon devenu homme sur un trône, au milieu des tumultes et des luttes entre princes et grands seigneurs, dans un royaume bouleversé, que ce livre est consacré.

Mais autant le dire tout de suite, il ne s'agit pas d'une collection de tout ce qui peut et de tout ce qui supposerait être connu sur Charles IX, tant sur sa vie publique que sur sa vie privée. Ce choix parce que la recherche d'une connaissance prétendument intégrale d'un personnage demeure une quête utopique, et prétendre y accéder avec le matériel à notre disposition est une chimère. Les discontinuités, les disjonctions sont à accepter, même si une rédaction continue sur le temps de la vie de cet homme peut sembler proposer le contraire.

Laisser supposer que la recherche d'un « intime » est possible à l'historien, pour les souverains français du XVI^e siècle qui ne se sont jamais épanchés sur leur vie privée – sinon par arrière-pensée politique –, n'est pas seulement hasardeux, c'est une escroquerie. L'intime perçu procède essentiellement de rumeurs, de « on dit », le plus souvent colportés par des ambassadeurs qui ne cessèrent de se recopier les uns les autres pour, au final, personnaliser un propos à leur convenance avec, pour objectif, le souhait de complaire à leur mandataire. Quant aux autres littérateurs qui prétendent en savoir davantage que les plus proches du monarque, qui restèrent justement muets sur cet intime, ils sont tout autant à évincer. L'utilisation de leurs textes n'est valable que pour la recomposition du souvenir du personnage dans l'histoire, certainement pas pour enrichir les connaissances sur une vie. Si l'historien donne crédit à ces observations anecdotiques, comme celles de Brantôme par exemple, il ne peut que participer à cette schématisation simpliste qui résume un individu à deux ou trois adjectifs, à un ou deux événements et, donc, à la mise en valeur surdimensionnée des pièces d'un puzzle incomplet ; des pièces qui sont elles aussi souvent fausses.

Ce livre n'est pas davantage une réhabilitation. Cette tendance actuelle des auteurs de biographies qui, au prétexte d'un ouvrage consacré à un personnage oublié du panthéon national prétendent, par l'intérêt qu'ils lui portent, le positionner parmi ces « héros » déclarés, est particulièrement dangereuse. Elle implique une idée du « bien », du « convenable », de « l'acceptable » et pour cela oblige à niveler et à édulcorer le passé, à effacer les traces d'un monde perdu, d'autres mentalités, d'autres préoccupations, pour finalement entretenir une conception particulière de l'histoire, celle du lent mais irrémédiable avènement de notre monde. Or, le monde de 1560 n'est en rien celui de 2026.

Par ailleurs, il n'est pas question ici de « psychanalyser » un personnage mort il y a quatre cent cinquante ans, pour expliquer un ou plusieurs de ses comportements censés structurer le déroulement de sa vie, son action politique ou son engagement lors d'événements majeurs. Le procédé est la porte ouverte à tous les contresens, puisque l'analyse se fonde seulement sur les projections de l'historien à partir de sources forcément incomplètes tant sur le moment que sur la durée de sa vie, l'obligeant à « redéfinir » ce passé afin de rendre plausible sa

Introduction

démonstration. Comme l'image d'un souverain se choisit et évolue en fonction de ses ambitions, des événements, des difficultés rencontrées ou des succès remportés, voire des attentes d'un peuple qui peuvent elles aussi évoluer au cours du temps, les engagements de ce souverain se bâtissent également au gré des leçons, bonnes ou mauvaises, tirées de ces événements ou d'autres expériences, de ses doutes et ses incertitudes, comme pour n'importe quel individu. Mais ce temps de mutation, de compréhension, d'apprentissage, de réflexion, l'historien ne peut l'atteindre réellement, et, s'il le remarque, il n'a généralement jamais les moyens, sauf cas rarissimes, d'en démontrer la juste origine. Quantité de faits ont jalonné la vie de Charles IX qui échappent totalement à l'historien ; ils ont façonné ses opinions, ses réactions, ses émotions probablement bien plus que d'autres, mieux connues de l'historien, mais parfois secondaires pour ce personnage. Ces « moments de vie » sont à jamais perdus. Ne pas tenir compte de ces manques, c'est automatiquement biaiser l'analyse, c'est réinventer une histoire. L'historien ne peut s'approcher que de l'ombre, voire de la silhouette, il peut espérer suivre un parcours, regarder dans la même direction, guère plus, mais c'est déjà beaucoup. Il doit l'admettre et son lecteur avec lui.

Enfin, c'est sciemment que Charles IX a été placé au milieu de son monde. Cette façon que certains auteurs de biographies ont d'extraire l'individu de son environnement, du contexte politique et social dans lequel il a vécu, pour mieux espérer saisir un caractère ou une personnalité est, à mon avis, une erreur, puisque l'individu n'existe que dans un réseau de relations sociales diversifiées et cette diversité lui permet aussi de développer son jeu. La présence de l'entourage de Charles IX, l'esquisse de ses ambitions, ses moyens d'action ou l'évocation de ses entraves, tout comme les critiques à l'encontre de chacun d'eux, dégagent d'autres perspectives. Forcément, les rôles varient ; forcément, les crimes, les succès et les responsabilités se partagent, voire se multiplient ; forcément, chacun porte un peu du poids de la charge. Les « héros » ne sont plus si grands ou si monstrueux, les victimes et les bourreaux ne sont plus toujours ceux que l'on croit et, implicitement, un autre regard du personnage étudié se dévoile et s'impose.

Du portrait d'un enfant au portrait officiel d'un roi



Charles-Maximilien, duc d'Orléans, vers 1552, dessin de Germain Le Mannier, Chantilly, musée Condé.



Charles-Maximilien, duc d'Orléans, vers 1554, pierre noire et sanguine de François Clouet, Londres, British Museum.



Charles IX en 1561, à 10 ans, pierre noire et sanguine de François Clouet, Paris, BNF, département des Estampes et de la Photographie.



Charles IX vers 1567, pierre noire et sanguine de François Clouet, Paris, BNF, département des Estampes et de la Photographie.

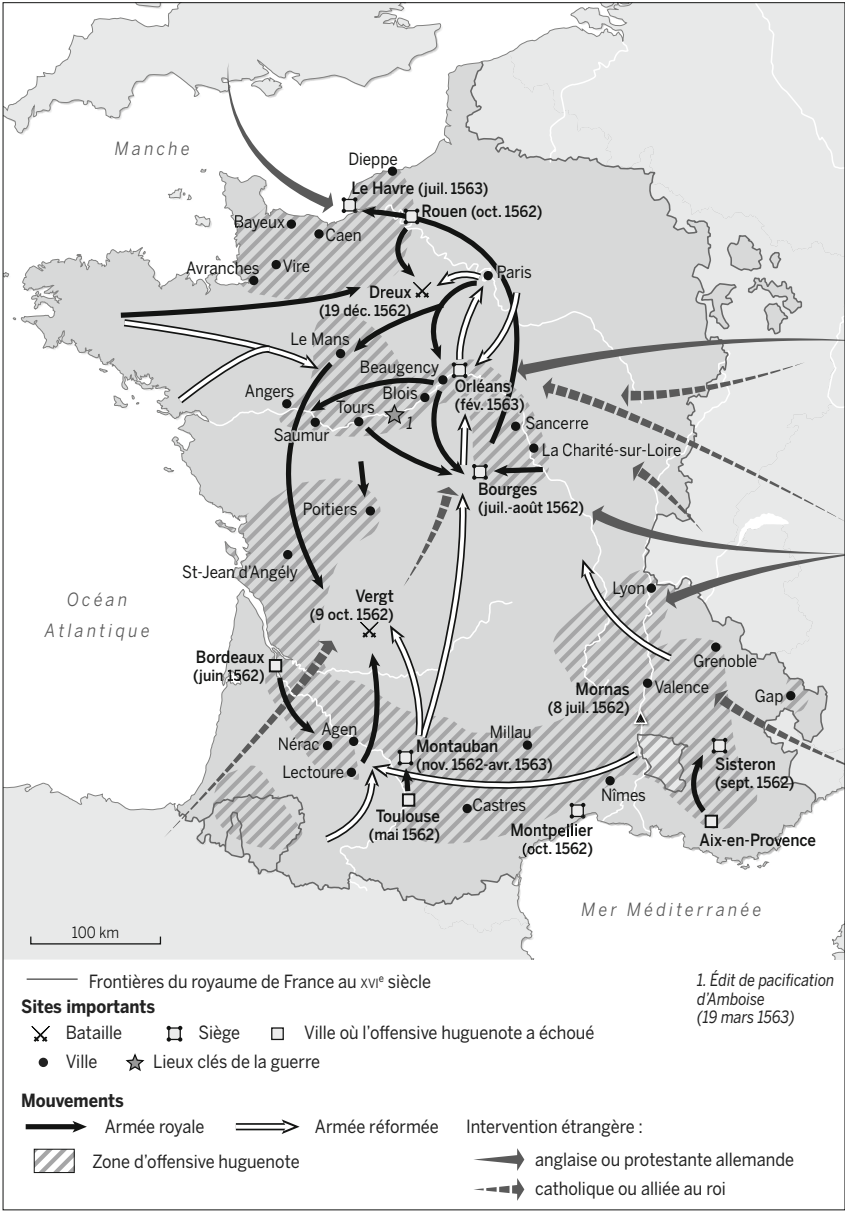


Charles IX vers 1570, pierre noire et sanguine de François Clouet, Paris, BNF, département des Estampes et de la Photographie.



Charles IX en 1571, pierre noire et sanguine de François Clouet, Paris, BNF, département des Estampes et de la Photographie.

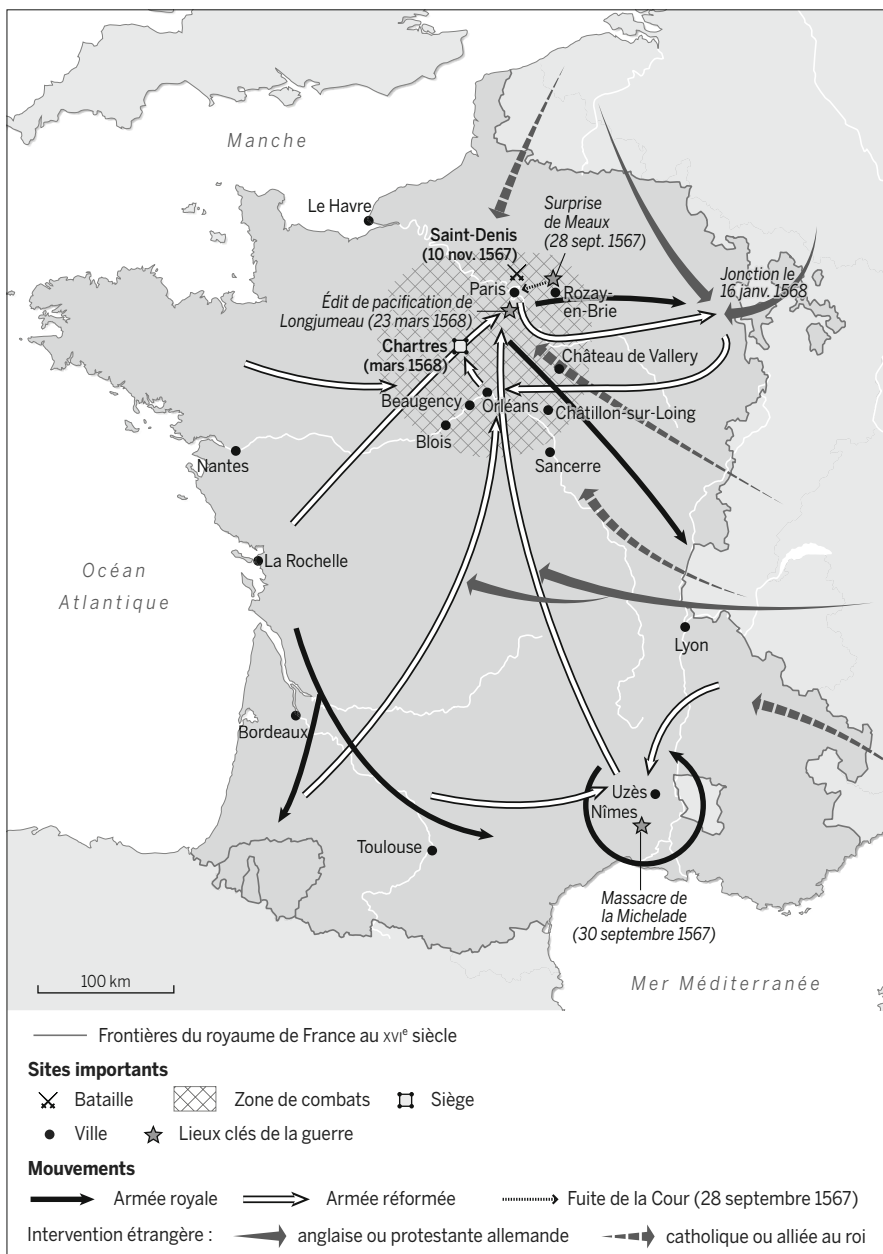
Cartes



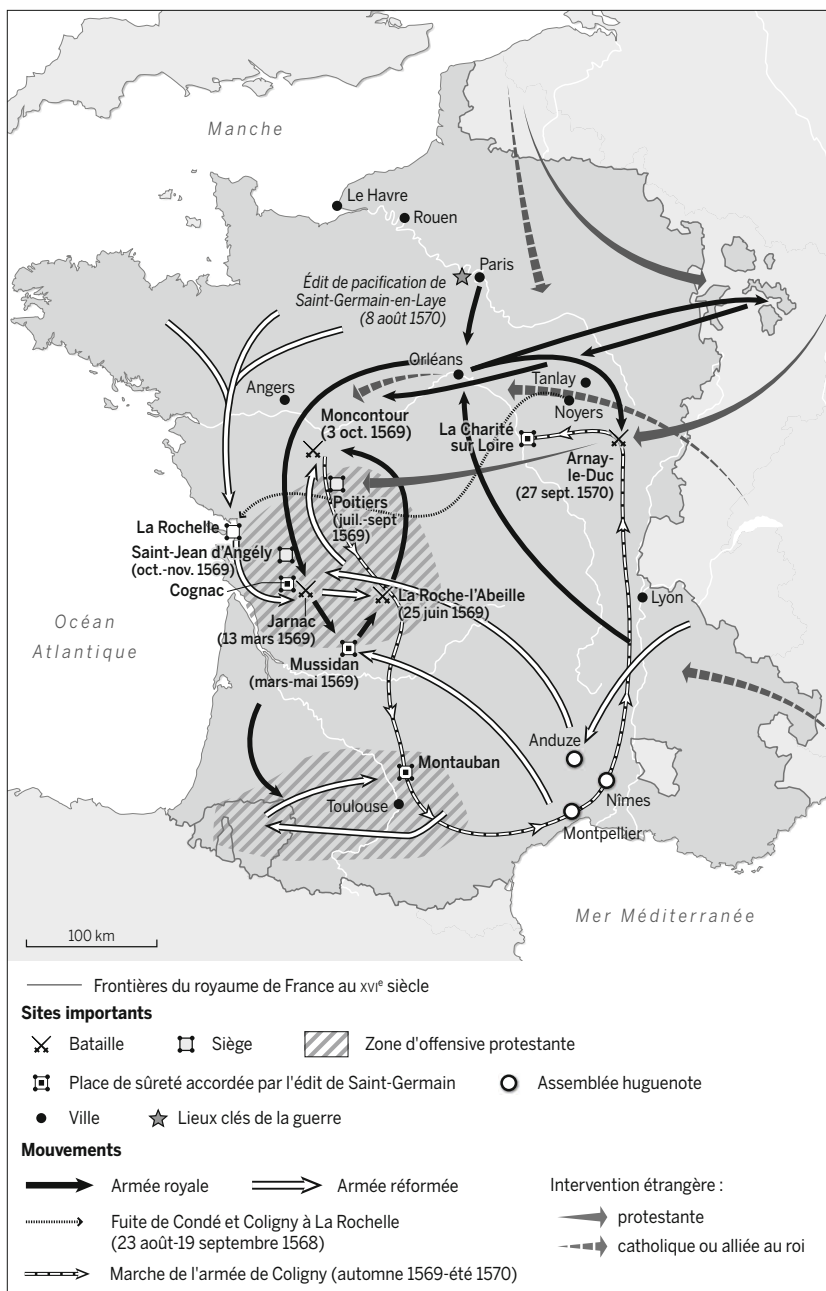
Les opérations de la première guerre civile et confessionnelle
(printemps 1562-mars 1563)



Le tour de France de Charles IX (mars 1564-mai 1566)



Les opérations de la deuxième guerre civile et confessionnelle
(septembre 1567-mai 1568)



Les opérations de la troisième guerre civile et confessionnelle
(septembre 1568-juillet 1570)

Partie I

OBÉIR À UN ROI-ENFANT

Prologue à un futur règne

Condamner un prince du sang

En séjour depuis quatre semaines dans Orléans¹, François II annonça, le mercredi 13 novembre 1560, son intention de partir pour de grandes chasses. Elles devaient le mener, dès le lundi suivant, dans les forêts de Chenonceau puis de Chambord. Son retour, il le prévoyait pour la fin du mois², afin d'être présent à l'ouverture des états généraux le 10 décembre³. L'accompagneraient lors de ces grandes véneries son épouse Marie Stuart, sa mère Catherine de Médicis et une partie de la Cour⁴. Le chancelier Michel de L'Hospital, en fonction depuis le 30 juin, et le cardinal François de Tournon, revenu d'Italie le 24 du mois précédent⁵, resteraient en ville. Ils avaient, avec d'autres membres du conseil privé, à « besogner au fait de monsieur le prince de Condé⁶ ».

Cette « besogne » était la mise en place du procès engagé par François II à l'encontre de son cousin. Fils puîné de la maison Bourbon-Vendôme et troisième prince du sang, Louis I^{er} de Condé était arrivé le 31 octobre à Orléans, à la demande de son souverain. Très froidement accueilli, il avait dû écouter le long réquisitoire qui l'accusait de félonie et de rébellion, des forfaits susceptibles d'une condamnation à mort. Puis il fut arrêté et détenu⁷ sans que les supplications de son frère aîné, Antoine de Vendôme, roi de Navarre, venu avec lui, infléchissent la décision royale⁸. Quant à Navarre, sa situation fut des plus ambiguës. S'il fut laissé en liberté et invité à participer au conseil⁹ – expression de la confiance apparente de François II envers celui qu'il appelait son oncle –, il fut contraint d'accompagner le roi partout où celui-ci se rendait. Pour cette raison, il participerait, lui aussi, aux prochaines chasses royales.

L'absence de François II à Orléans correspondait au temps du procès de Louis de Condé et de la proclamation du verdict par les juges. Cette absence fut-elle souhaitée ? Procéder contre un prince du sang, c'est-à-dire un membre de la famille royale, et donc un potentiel héritier du trône, mettait toujours le roi dans une situation complexe, surtout si le crime reproché était d'envergure. Un souverain était-il en droit d'atteindre au corps d'une personne de son lignage, et donc de contribuer à la dépréciation du prestige de son sang – un sang d'une excellence particulière puisqu'il donnait le droit de prendre part à la destinée du royaume –, sans risquer de passer pour un tyran renégat ? Dans l'absolu, oui, s'il y avait preuve que l'accusé avait rompu le lien insécable qui devait unir

cette famille prédestinée. Une rupture qui impliquait un affaiblissement de l'unité nationale et engendrait, logiquement, des problèmes de sécurité civile. Les procès qu'engagèrent Charles VII, Charles VIII et François I^{er}, respectivement contre Jean II d'Alençon, Louis II d'Orléans et Charles de Bourbon furent ainsi justifiés¹⁰. Pourtant, les prévenus ne furent jamais exécutés à la suite de leur jugement, ou alors symboliquement et seulement après leur décès¹¹. Pour Condé, la situation s'annonçait différente. Si ses devanciers avaient exigé des procès exemplaires, avec la tenue d'un lit de justice qui impliquait la présence du roi, des membres de toutes les chambres du parlement de Paris et un cérémonial fastueux, François II avait choisi la procédure la plus sobre et la plus expéditive, celle par commissaires qui ôtait à Condé le droit d'être jugé par ses pairs, selon son rang. Quant aux chefs d'accusation portés contre lui, ils définissaient un crime de lèse-majesté divine et humaine, crime qui englobait de façon très extensive toutes les offenses faites au roi, à ses proches et à ses droits souverains. L'accusation n'était pas faite à la légère et tout portait à croire que Condé serait condamné. Ce jugement impliquait, sauf grâce spéciale du roi, la mise à mort du coupable, la déchéance de l'état de noblesse pour ses héritiers directs, la confiscation de tous ses biens au profit de la Couronne, la destruction de sa résidence principale, voire l'effacement de sa mémoire par la suppression de son nom des textes et des histoires, mais aussi la ruine de ses représentations – portraits sur le vif, armes, chiffres et devises –, dans les lieux en sa possession. Ces accusations étaient fondées sur le soupçon de la participation « silencieuse » de Condé au « tumulte d'Amboise » de mars 1560, et sur des preuves prétendues irréfutables¹² de son engagement dans le projet de soulèvement de Lyon en août passé. Un retour en arrière s'impose.

L'arrivée des Guise au pouvoir

La mort d'Henri II, le 10 juillet 1559, avait porté son fils aîné, François II, sur le trône. Ce n'était qu'un adolescent de 15 ans. Officiellement, et selon les ordonnances d'août et octobre 1574 promulguées par Charles V, qui statuaient sur la majorité des rois établie à 14 ans¹³, François II pouvait régner sans le concours d'un gouverneur. Mais depuis 1484 et la tenue des états généraux à Tours, il était convenu que le roi ne jouirait de l'entière de sa puissance royale que dans sa vingt et unième année. D'ici là, le souverain serait accompagné d'un tuteur qui gérerait à sa place ses biens propres et s'occuperait de sa personne¹⁴. Le jour du décès de son père, l'adolescent fut reconnu roi, selon la coutume¹⁵. Respectant les principes de 1484, François II choisit sa mère pour exercer la tutelle. Le même jour, avec l'assentiment de Catherine de Médicis et comme le droit l'y autorisait, il confiait le gouvernement du royaume à deux hommes d'expérience, proches d'Henri II et qui étaient aussi ses familiers : François, duc de Guise, et son frère Charles, cardinal de Lorraine. L'un eut la direction des affaires militaires et des finances, l'autre de la justice et de la diplomatie. Cette position quasi ministérielle des Guise était une promotion remarquable mais elle avait ses faiblesses, et ce fut peut-être sur celles-ci que misèrent François II et sa mère¹⁶.

Certes, les deux frères étaient déjà extrêmement puissants, tant par le nombre de charges occupées que par l'abondance de leurs revenus fonciers, sans évoquer l'importance de leur fratrie ni l'ampleur de leur clientèle. Mais cette situation dépendait largement du bon vouloir du roi puisqu'elle était fondée principalement sur la faveur. Les pouvoirs que la naissance leur procurait, malgré les alliances contractées depuis deux générations avec des membres du sang royal – quoique toujours féminins –, et leur statut récent d'oncles du roi par alliance – leur nièce, Marie Stuart, reine d'Écosse, avait épousé en 1558 le dauphin devenu roi –, étaient trop fragiles pour asseoir leur position par le droit. Une position de favoris qui les exposait aux vulnérabilités inhérentes à cet état, tant du côté du pouvoir royal qui pouvait se lasser et donc disgracier, que du côté des exclus de cette faveur qui, déjà du vivant d'Henri II, n'avaient pas retenu les critiques à leur encontre.

C'est dans cette faille que s'engouffrèrent leurs adversaires, ceux qui avaient vu leur étoile pâlir à la mort du dernier souverain et qui espéraient une nouvelle position au gouvernement grâce à l'avènement d'un autre monarque, mais que l'autorité accordée aux Guise éloignait. Les princes du sang, tous successibles à la Couronne, étaient de ceux-là. Eux qui revendiquaient la dignité de « conseillers nés du roi », dignité et prééminence que leurs devanciers avaient fait mettre par écrit aux états de 1440 et dont les arguments n'avaient pas changé depuis¹⁷, écartés du nouveau gouvernement, prirent la tête de l'opposition, leurs vassaux et alliés en soutien. Reste que ces princes, tous de la famille Bourbon en cette seconde moitié du xvi^e siècle, avaient vu leur puissance politique et financière se dégrader considérablement après la « trahison » de leur cousin, le connétable Charles de Bourbon. Sous Henri II, si chacun ou presque put jouir d'un gouvernement de province, leur présence au conseil privé du roi était loin d'être fréquente et aucun emploi d'importance ne leur fut attribué. En outre, le premier d'entre eux, Antoine de Bourbon-Vendôme, depuis son accession au trône de Navarre en 1555, fut dans l'obligation de délaissier la charge de gouverneur de Picardie, qu'occupait son père avant lui, pour prendre celle de Guyenne, succédant ainsi entièrement à son beau-père, Henri d'Albret : ce transfert était susceptible d'impliquer un éloignement plus long de la Cour et, donc, du pouvoir. Par ailleurs, le gouvernement de Picardie ne fut pas attribué à son frère Condé, mais à Gaspard de Coligny, neveu d'un des hommes les plus proches du roi, le connétable Anne de Montmorency.

À la fin du règne d'Henri II, Condé était un homme de 29 ans qui avait participé à plusieurs faits d'armes en Italie, en Piémont, mais aussi en Champagne et en Picardie. Rescapé de la bataille de Saint-Quentin en 1557, compagnon du duc de Guise lors de la reconquête de Calais et de Thionville l'année suivante, il avait certes reçu d'Henri II la charge de colonel général de l'infanterie au-delà des monts, mais cette dignité était loin de correspondre à ce qu'un homme de son rang était en droit d'attendre. Cette méfiance royale, aussi, parce que la rumeur le disait sympathisant de la Réforme. Outre que son épouse, Éléonore de Roye, était suspectée d'hérésie – même si le couple se montrait régulièrement à la messe –, personne autour du roi n'ignorait le séjour de Condé à Genève en 1555 ni sa présence à un sermon. Quant à sa rencontre, en 1558, avec les pasteurs parisiens Antoine de La Roche-Chandieu et Jean Macar, elle était de notoriété publique¹⁸.

Un fait était certain : de nombreux nobles ne voyaient plus la Réforme proposée par Jean Calvin comme une hérésie et, parmi eux, les plus puissants du royaume. Si beaucoup, à l'image de Condé ou de son frère Navarre, dont la conversion date probablement de l'automne 1557 selon une lettre de Calvin¹⁹, continuaient à vivre leur foi en secret, d'autres commençaient à vouloir l'assumer au grand jour. François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, qui embrassa la Réforme avant 1557, fut de ceux-là et, pour ce motif, fut emprisonné plusieurs mois. Il fut libéré en 1558, après une abjuration qui n'eut rien de sincère²⁰.

Henri II était, lui, resté fidèle au serment du sacre et donc à la religion chrétienne universelle. Dès son avènement, il avait choisi, à la suite de son père²¹, de pratiquer une politique répressive contre les réformés, jugés hérétiques, et dont le comportement ne pouvait qu'engendrer crises et troubles publics, mettant en danger la paix civile et l'autorité royale²². Cette position rigoureuse, il l'entre tint tout au long de son règne²³. La certitude du châtement exemplaire demeurerait une constance de la justice : punir sévèrement les condamnés était perçu comme le seul moyen efficace pour convaincre les autres sujets du roi de ne pas s'aventurer dans l'erreur. À cet égard, et alors que la Réforme progressait dans le royaume, preuve, selon le gouvernement, que les actions précédentes n'étaient pas si convaincantes, le contenu de l'édit d'Écouen, signé le 2 juin 1559, était éloquent. Sa finalité était simple : mettre un coup d'arrêt définitif à la Réforme en procédant à « l'expulsion et correction » de tous les hérétiques. Évidemment, aucune exception liée à la naissance ou à l'état du prévenu ne serait acceptée, car tous étaient jugés perturbateurs de paix²⁴.

Cet édit souleva des oppositions, notamment au parlement de Paris dont la clémence de quelques magistrats montrait la préférence. La présence d'Henri II et d'une partie de son conseil à la Mercuriale du 10 juin 1559, où se discutaient justement les peines encourues par les réformés, que l'édit notifiât, puis les questions du monarque posées à ces mêmes magistrats sur leurs réticences à accepter ses injonctions, engendra de vives réactions. Aux réponses du président du Parlement Antoine Fumée, du président des requêtes Arnauld du Ferrier et des conseillers Paul de Foix, Nicolas Du Val et Eustache de La Porte, qui militaient pour une modération des peines jusqu'à la tenue d'un concile national promis par Henri II depuis 1552 – qu'ils appelaient maintenant de leurs vœux pour réformer l'Église romaine de ses abus –, s'ajouta la plaidoirie d'Anne du Bourg. Le conseiller s'interrogeait sur la nécessité des violences contre ceux qui mettaient le nom du roi dans leurs prières, qui ne violaient aucune loi de l'État, se bornant à dénoncer la puissance romaine. Il proposa l'interruption des exécutions pour motifs religieux jusqu'à la tenue du concile, et donc la révision de l'édit d'Écouen qu'il jugeait mal pensé²⁵. L'homme fut aussitôt arrêté et ses acolytes poursuivis. Les discussions étaient closes : l'édit d'Écouen serait appliqué selon la volonté royale. Averti, Jean Calvin écrivit aux réformés de France. Il les pria de ne point défaillir, quelles que soient les alarmes que Satan dressait devant eux. Dieu ne faisait qu'éprouver leur foi. À eux de ne surtout pas abandonner le combat²⁶. Il s'adressa aussi aux représentants des églises réformées qui, un mois plus tôt, avaient réuni leur premier synode dans la capitale²⁷. Calvin disait partager leur souffrance et les suppliait de mourir dans leur religion²⁸.

Le décès d'Henri II interrompt l'entreprise mais ne laisse qu'un court répit aux réformés. François II, fidèle à la tradition royale, se revendiqua lui aussi de la religion chrétienne universelle. Il renouvela ainsi, avec le soutien des Guise qui avaient encouragé la politique répressive d'Henri II, plusieurs édits autorisant leurs arrestations pour hérésie. Anne du Bourg fut condamné à mort et exécuté le 23 décembre 1559. Une semaine plus tôt, le 17, à Chambord, François II validait un autre texte dont la teneur ne variait guère des précédents, au motif que ces édits et ordonnances n'étaient pas correctement appliqués. Outre qu'il y confirmait les peines énoncées dans les édits antérieurs – bannissement, supplices corporels et condamnation à mort –, il exigeait une active recherche des accusés et maintenait les sanctions encourues pour ceux qui aideraient ces derniers à fuir ou à se cacher. Par ailleurs, il validait l'autorisation de la prise de corps de ceux qui, condamnés par contumace, refusaient de se livrer, admettant l'emploi des armes s'il y avait résistance²⁹.

L'opposition des princes du sang

C'est dans le Béarn qu'Antoine de Navarre apprit la mort d'Henri II, notamment par une lettre de François de Guise datée du 11 juillet 1559³⁰. Dans sa missive, le duc l'informait aussi de l'avènement de François II, jeune prince certes, mais aux « vertus égales » à celles de son père. Il lui parla de la présence de Catherine de Médicis aux côtés du roi, qui saurait faire de son fils « un fruit incroyable » pour le bien de son royaume et de tous ses bons serviteurs. Enfin, il lui annonçait sa nomination et celle de son frère, par le roi, à « la charge et maniement » des principales affaires du royaume. Il espérait que Navarre ne serait pas « mary » de ces nouveautés et assurait que son frère et lui feraient tout, à l'avenir, pour son service. En somme, tout en avertissant Navarre des changements importants qui venaient de se produire à la tête de l'État et de leurs nouvelles positions, qui actaient le refus du roi de confier à son oncle la conduite du gouvernement, les Guise admettaient autant leur avancement par la faveur que la puissance du Bourbon par l'origine de sa naissance, espérant, toutefois, s'en faire un allié. De la réaction immédiate de Navarre, l'historien est ignorant. Il n'en sait guère plus sur celles des deux autres frères Bourbon-Vendôme : Louis I^{er} de Condé et Charles, cardinal de Bourbon.

Ces deux hommes étaient à Paris au décès d'Henri II. Les principales informations fournies proviennent de l'ambassadeur anglais, Nicholas Throckmorton. Selon lui, Condé, présent au conseil du Louvre du 10 juillet, aurait exigé qu'aucune décision majeure ne soit prise avant l'arrivée de son frère à la Cour³¹. Ce qui est certain, c'est qu'il n'empêcha pas la nomination des Guise et que lui et le cardinal participèrent aux funérailles d'Henri II, cérémonies que le connétable Anne de Montmorency, en passe de tomber lui-même dans une semi-disgrâce, avait la charge d'organiser en sa qualité de grand maître de la maison du roi défunt. Condé eut ainsi l'insigne honneur de jouer un rôle de premier plan lors de l'inhumation du cœur d'Henri II aux Célestins, dans l'après-midi du 13 juillet 1559, puisque ce fut lui qui porta le vaisseau de plomb où était enfermé le royal organe

jusqu'au grand autel de l'église du couvent³². Si le cardinal de Bourbon fut par la suite présent à toutes les étapes des funérailles, qui se conclurent le 13 août en l'abbaye de Saint-Denis-en-France³³, Condé fut chargé, et sans doute avant la mort d'Henri II en raison des nécessaires préparatifs qu'imposaient un tel voyage, de partir pour Bruxelles pour recevoir de Philippe II d'Espagne la ratification de la paix du Cateau-Cambrésis établie en avril dernier³⁴. Une mission digne d'un prince du sang que l'ambassadeur d'Angleterre interpréta comme une malice des Guise : ôter à Navarre un appui de choix lorsque celui-ci apparaîtrait à la Cour pour réclamer la direction du gouvernement, comme son rang le lui permettait. Une présence à la Cour qu'Élisabeth I^{re} d'Angleterre, qui s'était déclarée favorable à la Réforme, encouragea. Le 19 juillet, après avoir appris le décès d'Henri II, elle écrivait au roi et à la reine de Navarre. Si les propos adressés à l'époux furent prudents, ils le furent bien moins pour Jeanne d'Albret. Outre que la Tudor manifestait sa joie de partager avec elle une véritable communauté spirituelle et disait croire en la victoire de l'Évangile, elle était dans l'espérance que Navarre, en faisant valoir ses droits, affaiblisse d'autant le pouvoir des Guise : elle redoutait un soutien militaire des frères à leur sœur, Marie de Guise, régente d'Écosse, contre l'Angleterre³⁵.

Pour Élisabeth I^{re}, Navarre apparaissait donc comme un recours. Il l'était aussi pour Jean Calvin. L'homme de Genève envisageait de le convaincre de se rendre auprès du roi pour y prendre la place qui lui revenait et entreprendre ainsi une politique favorable aux partisans de la Réforme³⁶. Ces ambitions furent connues. Selon l'ambassadeur de Venise, Giovanni Michieli, Catherine de Médicis aurait confié début août sa peur d'une guerre civile au prince de La Roche-sur-Yon, qui l'aurait rassurée³⁷. Pour Throckmorton, dans un courrier du 8 août adressé à Élisabeth I^{re}³⁸, les Guise partageaient cette inquiétude : en plus des mesures exceptionnelles prises dans la capitale pour éviter les « innovations », ils avaient fait transférer le roi, du Louvre à Saint-Germain-en-Laye dès la mi-juillet, pour le protéger. Une version à corriger, car en France un roi, même mort, le restait jusqu'à son inhumation et, officiellement, il ne pouvait y avoir deux souverains déclarés dans le même lieu de pouvoir tant que les obsèques n'étaient pas achevées. D'ailleurs, François II, qui avait quitté Paris avant l'enterrement du cœur de son père, n'arriva à Saint-Germain-en-Laye que le 25, ayant pris le temps de chasser autour de la capitale³⁹. Enfin, il y revint le 5 août pour assister aux derniers hommages privés rendus au corps royal en l'hôtel des Tournelles. Il y était apparu entouré des cardinaux de Lorraine et de Bourbon, de deux de ses frères – Charles-Maximilien et Édouard-Alexandre –, eux-mêmes accompagnés de leurs gouverneurs les sieurs de Sipierre et de Carnavalet, des cardinaux de Châtillon et de Guise⁴⁰, ainsi que des ducs de Lorraine, Mantoue et Étampes et d'un quatrième Guise, René, marquis d'Elbeuf. Arrivé dans la salle « de deuil », François II avait béni le premier le cercueil de son père puis n'était plus apparu jusqu'à la fin des célébrations. Respectant la tradition royale, il avait laissé ses frères porter le deuil lors des funérailles publiques qui débutèrent le 11 août. François II ne retourna à Saint-Germain-en-Laye qu'après le 13. À Paris, il n'avait logé ni au Louvre ni aux Tournelles, car demeures royales, mais en l'hôtel de Guise⁴¹.

Dans le même temps, Navarre avait quitté Nérac et s'était rapproché de la capitale, faisant halte, chez lui, à Vendôme. Là, il y rassembla des membres de

sa famille et plusieurs fidèles pour évoquer son avenir. Les présents n'ont été cités que par le Vénitien Enrico Caterino Davila. Mais l'homme naquit en 1576 et publia son ouvrage à Venise en 1630, soit soixante-dix ans après les événements. Il affirmait la venue d'autres princes du sang – Louis II de Bourbon, duc de Montpensier et son frère Charles, prince de La Roche-sur-Yon –, et des cardinaux de Bourbon et Châtillon. Pourtant, ces quatre-là demeurèrent à Paris au moins jusqu'à l'inhumation du corps royal le 13 août⁴². Purent s'y trouver, en revanche, l'amiral de Coligny dont le nom n'apparaît plus dans les récits des funérailles après la fin juillet, ainsi que son frère François d'Andelot, tout comme le vidame de Chartres – François de Vendôme –, Antoine de Croÿ, prince de Porcien et le comte François de La Rochefoucauld, sans certitude cependant⁴³. Assurément, Navarre consulta le pasteur François de Morel, fidèle de Calvin, venu de Paris lui exposer les devoirs que Dieu lui imposait par la mort d'Henri II⁴⁴. L'arrivée de Condé à Vendôme est attestée mais non datée. Quant aux discussions qui s'ensuivirent, elles ne sont racontées, là encore, que par Davila. L'important est que lorsque Navarre arriva à Saint-Germain-en-Laye, le 18 août 1559, en compagnie d'autres princes du sang⁴⁵, le roi, sa mère et les Guise firent croire qu'ils ne l'attendaient pas, et donc qu'ils n'avaient aucune crainte de lui. Pour traduire cette surprise, il n'y eut, au château, aucun appartement préparé à son intention ; ce fut le maréchal de Saint-André qui lui céda le sien. Davantage pour marquer le non-événement de cette présence, François II ne le reçut qu'au bout de deux jours. Selon l'ambassadeur de Philippe II, Thomas Perrenot, sieur de Chantonay, Navarre se serait présenté à la Cour pour seulement accomplir ses devoirs envers le nouveau souverain, c'est-à-dire lui rendre hommage et offrir un service funèbre au roi défunt en l'abbaye de Saint-Denis, comme sa naissance le lui imposait, niant ainsi publiquement sa conversion à la Réforme⁴⁶. Sa venue n'aurait donc pas eu de caractère politique. Un constat que les soutiens du Bourbon partageaient et qui les déçut. Le 23 août, Morel résuma à Calvin la rencontre de Navarre avec La Roche-Chandieu dans la nécropole royale, lors de l'hommage rendu à Henri II. Pour lui, Navarre avait accepté la situation que lui avait imposée François II. En somme, il avait validé les choix du souverain et donc la puissance des Guise au gouvernement, duquel il serait admis en tant que conseiller, selon le vouloir du roi et de ses favoris. Le qualifiant de « lâche » et de « frivole », Morel lui faisait porter la responsabilité des malheurs futurs des réformés⁴⁷ ; une opinion que partage François Hotman, autre réformé qui, depuis Strasbourg, œuvrait auprès des princes allemands luthériens pour obtenir leurs soutiens financiers et militaires dans l'hypothèse d'une lutte armée⁴⁸. Quant à Throckmorton, dans une lettre du 22 août à Élisabeth I^{re}, il expliquait le refus de Navarre par sa faible marge de manœuvre à la Cour, mais soulignait son désir de conserver des liens avec la reine anglaise, à la condition qu'ils demeurent secrets⁴⁹. À l'évidence, Navarre souhaitait une prise de pouvoir régulière et légale, et rejetait d'emblée tout excès de violence qui fragiliserait sa position en cas de succès, ou provoquerait sa déchéance dans l'hypothèse d'une défaite. Son parti à la Cour était ridicule au regard de celui des Guise. Ce fut pour ce motif, parce qu'elle honorait son rang et, peut-être, d'autres ambitions, que Navarre accepta la mission proposée par François II : organiser puis conduire avec son frère le

cardinal de Bourbon la sœur du roi, Élisabeth, aux frontières de l'Espagne – et donc à proximité du royaume de Navarre –, à son époux, Philippe II⁵⁰ ; celui-ci détenait la partie espagnole de ce domaine qu'avait conquise Ferdinand II d'Aragon en 1512, et que tous les rois de Navarre, depuis, avaient revendiquée⁵¹.

Si certains réformés jugèrent le premier prince du sang trop prudent, voire plus préoccupé de ses intérêts que du sort de ses semblables, les pasteurs ne renoncèrent pas à leur projet : muer leur cause en une action politique pour la faire triompher. Afin de construire l'argumentation nécessaire, ils soutenaient que François II était toujours mineur et, pour légitimer cette affirmation, mirent en évidence des coutumes de droit privé existantes dans différentes régions du royaume qui portaient la majorité d'un homme à 25 ans⁵², niant la particularité royale que les juristes de Charles V avaient établie, et qu'avaient confirmée ceux de Charles VI en 1403 et 1407⁵³. Selon eux, François II était incompétent à organiser un conseil. Partant, le gouvernement qu'il avait établi en juillet 1559 était sans légitimité. Seuls les députés des états généraux étaient en capacité de le composer et, selon la tradition royale cette fois admise, ces députés ne pouvaient nommer que des princes du sang et de hauts personnages reconnus pour leurs qualités et leur fidélité à la monarchie ; quant au chef du gouvernement, il devait être désigné pareillement par ces députés⁵⁴. Cet argument apparaît à l'historien dès le 15 août 1559, dans une lettre de Morel à Calvin⁵⁵ ; une position que d'autres développèrent ensuite pour réclamer la présence des princes du sang au pouvoir et condamner ainsi, plus librement, celle des Guise. Ils nièrent autant le choix du roi et de sa mère que le droit d'exercer la faveur, pour fabriquer un scénario diabolique supposé avoir été élaboré par ces favoris. Ainsi, et selon les publicistes réformés, les Guise s'étaient emparés du pouvoir par la force et la contrainte avec l'ambition d'évincer le roi, ses frères et tous les princes du sang du trône de France pour se faire rois à leur place en arguant, pour légitimer leur tyrannie, de leurs origines carolingiennes que contestaient évidemment leurs opposants⁵⁶. La lutte contre ces usurpateurs devenait licite et pouvait expliquer une action par le droit, certes, mais aussi par la force armée des princes présentés comme les plus ardents défenseurs de la Couronne.

Mais ces énoncés étaient sans valeur s'ils n'étaient pas soutenus par un prince du sang et, le cas échéant, par une imposante puissance militaire. Si Navarre avait rejeté cette solution, demeurait Condé, qui ne parut pas s'y opposer. Les mouvements dans le royaume pouvaient l'encourager. En effet, le mécontentement ne se bornait pas à une élite ou aux plus ardents publicistes de la Réforme. Dans plusieurs provinces, des révoltes se préparaient, d'autres avaient éclaté. Ainsi, dans les derniers mois de l'année 1559, des échauffourées se produisirent à Dieppe, à Saint-Lô et à Caen entre réformés et commissaires du parlement de Rouen envoyés pour les contraindre⁵⁷. En Provence, le feu, allumé depuis le printemps 1559, se propageait. La rumeur d'une révolte généralisée courait et traversa les frontières. L'envoyé d'Élisabeth I^{re}, au début d'octobre 1559, soutenait que le gouvernement des Guise serait brisé par « un immense tumulte »⁵⁸.

La conjuration d'Amboise

Le tumulte eut lieu. Il ne brisa pas l'autorité des Guise mais il surprit et fit réagir. Début mars 1560, devant l'inefficacité de la politique répressive engagée contre les réformés et la persistance des violences dans le royaume, François II, et, selon ses mots, avec l'assentiment de son épouse, les encouragements de sa mère et ceux de son conseil, faisait un pas de côté en promulguant une ordonnance fort conciliante. En préambule, il y rappelait qu'à son avènement de nombreux territoires de France étaient troublés par de grands dérèglements « au fait de la religion ». Leurs origines, il les attribuait aux guerres passées et à certains prédicants « de Genève », la plupart « gens mécaniques » de « nulle littérature » qui auraient « infecté » une partie du peuple – un peuple qu'il était facile d'abuser, tant il manquait de connaissance et de jugement. Il aurait été dans l'incapacité de distinguer l'erreur de la vérité⁵⁹. De tels événements avaient obligé le roi à procéder par « rigueur de justice », tant contre ceux qui, du temps d'Henri II, avaient été appréhendés pour « le fait de religion » que contre d'autres, depuis, qui continuaient à répandre l'hérésie, justifiant ainsi l'ordonnance de Chambord de décembre 1559 et les lettres patentes⁶⁰ sur le même sujet qui suivirent. Mais les procès et les condamnations n'avaient empêché ni la pratique de la Réforme ni les conversions. La situation était telle que si François II agissait maintenant comme par le passé il provoquerait « une merveilleuse effusion de sang » d'hommes, de femmes, et de jeunes gens, tombés dans l'hérésie par « induction et subordination » ou seulement par ignorance, voire par « curiosité plus que par malice »⁶¹. Une chose qui, si elle devait arriver, lui déplairait fortement, car contre son « naturel » et surtout « non convenable » à son âge, sous-entendant que la jeunesse était synonyme de compassion et de non-violence. Ces considérations l'incitaient à appliquer une politique de clémence et de miséricorde⁶², car il ne souhaitait pas que son règne fût sanglant « et pleins de supplices de la mort » de ses « pauvres sujets », encore qu'ils l'avaient bien mérité du fait de leur désobéissance. Résolu de gouverner à l'image de Dieu, prêt à épargner le sang de son peuple pour ramener ses sujets égarés sur le chemin du salut, il proclamait donc la rémission et l'abolition générale à tous ses sujets prisonniers ou condamnés pour « le fait de la foy et religion ». Un pardon sous condition, cependant : les condamnés se conduiraient dorénavant en bons catholiques, vrais fidèles et obéissants enfants de la sainte mère l'Église, à l'image de ses autres sujets. Étaient exclus de cette grâce ceux qui avaient pris les armes contre lui et sa famille et voulu troubler la paix du royaume⁶³. En somme, François II pardonnait à ses sujets convertis et se disait prêt à oublier le passé, à la condition qu'ils retrouvent le chemin de la bergerie catholique. Néanmoins, il maintenait la rigueur de la loi pour les perturbateurs à l'origine de ces conversions : soit les pasteurs et les chefs militaires qui, avec leurs suppôts, entretenaient le feu et bafouaient ses commandements. Un pardon très semblable à celui que François I^{er} avait prononcé à l'été 1535, après l'affaire des Placards de novembre 1534⁶⁴.

Le texte fut reçu au parlement de Paris le 11 mars 1560, enregistré et publié le jour même. Et pour bien insister sur le changement de politique, le cardinal de

Lorraine, qui fut présent à la lecture de l'ordonnance, souffla aux gens du Parlement un souhait du roi et de sa mère : ils auraient trouvé « très bon » que les magistrats fissent procession à Notre-Dame pour remercier Dieu d'avoir inspiré cette clémence au roi⁶⁵. Les parlementaires obéirent. Mais la sincérité de cette nouvelle politique miséricordieuse fut-elle réelle ? Ne fut-elle pas plutôt une réponse à un contexte devenu trop tendu pour le pouvoir qui espérait ainsi éviter le pire ?

En effet, un mois plus tôt, le 12 février 1560, ayant déjà quitté Blois avec la Cour dans l'intention de passer carême à Amboise, où sa venue était annoncée pour la fin du mois⁶⁶, François II était averti d'une conspiration aussitôt interprétée comme un projet d'attentat contre sa personne, sa famille et les hommes de son entourage⁶⁷. Peut-être pour prévenir les séditeux, le roi, arrivé vers le 23 février à Amboise, se montra d'abord fidèle à ses engagements passés. Il fit publier de nouvelles lettres patentes qui confirmaient les interdictions de rassemblements illicites, « tant pour la religion que pour autres causes et occasions », car incitatives à la sédition. François II ne cacha pas qu'il était averti que « plusieurs conspirations » se fomentaient contre la sûreté du royaume et sa personne, et confirma ne rien ignorer du comportement séditieux de seigneurs qui autorisaient la pratique de l'hérésie sur leurs terres, piétinant ainsi ses édits. Enfin, il prévenait les juges sympathisants de la Réforme et, plus subtilement, tous ceux qui s'apprêtaient à prendre les armes contre lui ou son gouvernement : ils n'auraient pas gain de cause⁶⁸. Le 25, il pria le connétable de Montmorency, alors à Paris, de lui envoyer le sieur Anselme de Soubcelles et son acolyte, le comte de Saint-Aignan – emprisonnés au château de Vincennes depuis la fin de l'année 1559 –, ainsi qu'un Écossais, Robert Stuart, incarcéré à la Conciergerie : trois hommes soupçonnés de comploter contre le pouvoir. Le roi souhaitait les interroger ; il présupposait leur complicité dans l'affaire qui se tramait⁶⁹.

La conjuration existait, effectivement. Son chef principal était un Périgourdin réformé, Jean du Barry, sieur de La Renaudie. Durant plusieurs semaines, il avait parcouru les routes de France, séjourné en Suisse et à Strasbourg ; il était parvenu à rassembler une trentaine de capitaines réformés avec leurs hommes dans l'espoir de mettre à bas le gouvernement des Guise par une action armée. Mais l'homme parla trop et le projet fut éventé. La trahison du capitaine Antoine de Lingères, qui remit à Catherine de Médicis les détails du complot, sonna le glas d'une conspiration visiblement mal préparée⁷⁰. Le séjour royal à Amboise, pourtant prévu depuis la fin décembre 1559, était ignoré des conjurés qui envisageaient d'accomplir leur forfait à Blois début mars. Outre que cette erreur désorganisa leurs plans, elle donna aussi du temps aux hommes du roi pour agir et, dès le 10 de ce même mois de mars 1560, des prisonniers arrivaient au château d'Amboise pour être interrogés. Le 15, au château de Nozay, le duc de Nemours arrêtait deux créatures d'importance de la conjuration : Jacques de La Mothe, baron de Castelnau, et François de La Salle, capitaine de Mazères. Si le 16 d'autres individus étaient appréhendés, tout semblait pourtant fini pour le pouvoir et, jusque-là, le roi et son conseil avaient usé de clémence envers les détenus⁷¹. L'édit que François II fit rédiger le même jour en donnait la preuve.

Après avoir évoqué sa précédente ordonnance, le roi rappelait que plusieurs de ses sujets, soit par méconnaissance de sa grâce, soit séduits par de

« malings et séditieux esprits » qui, « sous le voile de la religion », tentaient de semer le désordre dans le royaume, continuaient de s'amasser. Il en était venu plusieurs vers lui et la plupart armés, au prétexte de lui présenter « certaines confessions de leur foy », attitude qu'il jugeait scandaleuse et contre tout droit divin et humain, puisque les gens d'Église qualifiaient le texte d'hérétique et que l'hérésie était un crime de lèse-majesté⁷². Certes, une telle entreprise méritait une exceptionnelle punition mais, ayant assisté aux interrogatoires et constaté l'ignorance de beaucoup de ces prisonniers, il s'était résolu à laisser la vie sauve aux malheureux qui reconnaissaient leurs fautes. Quant aux récalcitrants, ils seraient châtiés selon la sévérité des lois. Ainsi invitait-il tous ceux qui avaient encore l'intention de se conduire à Amboise en armes à rebrousser chemin, leur assurant, en retour, que rien ne serait entrepris contre eux, « par compassion et miséricorde »⁷³. Le roi leur donnait quarante-huit heures après la publication des lettres patentes pour s'exécuter. Aux obstinés, il décrivait leur fin : ils seraient poursuivis puis pendus sur-le-champ, quelle que soit leur qualité, et sans autre forme de procès. Pour faciliter leur recherche et impliquer davantage les Français dans le désir de restaurer la paix, François II permettait à tous ses sujets de les appréhender « de leur autorité privée » et, en cas de résistance, « de leur courir sus » comme il doit être fait à l'encontre des traîtres et rebelles, promettant aux preneurs la moitié des bénéfices des confiscations. Pour autant, et afin que chacun sache que François II restait accessible à tous, comme se devait l'être un roi de France, il permettait à ceux qui se retireraient, selon les conditions énoncées, de nommer un ou plusieurs représentants chargés de lui transmettre leurs requêtes pour qu'il les étudie⁷⁴. Cette ouverture était d'importance puisque, par le droit de plainte, le pouvoir royal avait offert un premier droit d'expression aux réformés, subodorant qu'ils étaient légitimes à se réunir, non pour prier, mais pour rédiger leurs doléances : un roi de France ne pouvait empêcher cette demande à son peuple.

Mais le 17 mars 1560, à l'aube, dans un geste désespéré ou parce que non informés des événements, plusieurs conjurés, dont Bertrand de La Roche-Chandieu, frère du pasteur, et Edme de Ferrières, seigneur de Maligny, engageaient leurs forces et tentaient de pénétrer en armes dans Amboise, par la porte des Bons-Hommes. La réaction fut vive. Si les deux capitaines purent fuir avec une partie de leur troupe, d'autres restèrent sur place, tués ou faits prisonniers. De nouvelles recherches furent entreprises. Le 18 ou le 19, La Renaudie était abattu dans la forêt de Château-Renault. Son corps, ramené à Amboise, fut pendu puis dépecé et ses restes exposés aux portes de la ville, tel un criminel de lèse-majesté⁷⁵. Ses comparses arrêtés furent exécutés comme traîtres et rebelles, en application des dernières volontés royales. La rumeur parla de plusieurs dizaines de morts. Selon leur naissance, ils finirent noyés, décapités ou pendus, parfois aux créneaux des murailles de la demeure royale par manque de potence. Castelnau fut l'un des derniers à être supplicié, le 29 mars 1560⁷⁶.

Justifier la violence légale

Cette violence à l'encontre de certains de ses sujets, le roi s'engagea à l'expliquer⁷⁷. Dès le 17 mars, alors que l'édit de Grande Clémence était lu en place publique à Amboise et que les exécutions n'avaient pas commencé⁷⁸, il annonçait au parlement de Paris la mise en place de la répression. Il reprenait la version des événements structurée depuis la découverte de l'entreprise : des Français avaient envisagé de s'emparer de sa personne, mais aussi de sa mère, de ses frères et des hommes qui l'entouraient pour accaparer la Couronne. Un coup d'État qui, grâce à Dieu, avait échoué. Pour autant, et alors que le roi confirmait son pardon aux égarés de la foi, sous condition d'une abjuration, il insistait sur sa volonté de punir « merveilleusement » les récalcitrants par une répression si âpre qu'elle ôterait à tout hérétique le goût de se maintenir dans l'erreur et, surtout, d'entreprendre d'autres séditions. Pour la mener à bien, il choisissait François de Guise et, pour lui donner davantage de légitimité, il le nommait lieutenant général du royaume. À la faveur d'une conspiration grave, et rare en France, François de Guise était devenu le représentant de François II sur toutes les terres soumises à l'obéissance royale, avec plein pouvoir pour rassembler et diriger l'armée royale. Un pouvoir immense, égal à celui qu'il avait reçu d'Henri II après la défaite de Saint-Quentin de 1557 et qu'il avait conservé jusqu'à la libération du connétable de Montmorency, quelques mois plus tard⁷⁹. Ce choix, François II l'expliquait par les vertus, la vaillance et la très grande expérience « au fait des armes et de la guerre » du duc, tout ainsi que par la proximité de son lignage, impliquant qu'une telle fonction obligeait à des liens étroits avec le souverain pour être reconnu acceptable⁸⁰. Deux jours plus tard, et toujours dans la perspective de maîtriser les aventureux par les armes, le roi s'adressait à Montmorency. Le rassurant sur la fin du tumulte, il l'informa de la prise des conspirateurs Castelnau et Mazères, mais il lui rappela aussi que beaucoup s'étaient échappés sans l'intention de baisser les armes. Convaincu qu'ils essaieraient rapidement d'étendre le désordre dans d'autres villes, et notamment à Paris, il lui demandait de donner ordre aux capitaines des ordonnances royales en garnison en Île-de-France, Picardie et Champagne de rassembler leurs compagnies pour empêcher toute assemblée de ces séditeux, les châtier s'il y avait résistance et faire ainsi respecter l'obéissance qu'ils devaient au roi⁸¹.

Ses cours de justice furent informées par une semblable explication, le 31 mars 1560. François II y imposait sa lecture de la conjuration par des sources dites concordantes qui émanaient de participants au tumulte – confessions des hommes appréhendés –, mais aussi d'« autres personnes ». Pour entreprendre une telle aventure, le roi soutenait que les conjurés avaient bénéficié de quantité d'appuis dans le royaume. Or, les Français étaient, selon lui, tous fidèles à leur souverain. Aussi, pour que ceux-ci désobéissent en si grand nombre, les conspirateurs, parmi lesquels se seraient trouvés de puissants seigneurs, les avaient forcément abusés. Aidés de prédicants de la nouvelle doctrine qui organisaient des assemblées secrètes avec des gens « désireux de mutation » de la religion, ils étaient parvenus à en convaincre certains d'aller le trouver pour lui implorer

le droit d'exercer librement leur foi. Ces « meschans » avaient donc profité de la naïveté d'individus sincères pour les inciter à se révolter contre lui, s'il refusait leurs doléances. Mais Dieu protégeait le roi et, comme par miracle, lui avait fait découvrir la conspiration avant qu'elle n'éclate. Il n'était pas dans l'intention de François II de renoncer à sa promesse de pardon envers ses sujets égarés. Cependant, malgré son horreur du sang, il imposait à ses cours d'imiter ce qu'il avait fait à Amboise si d'autres individus poursuivaient leur « meschanceté » : c'est-à-dire de les condamner pour crime de lèse-majesté, et donc de leur imposer le supplice correspondant à la peine, car ils étaient indignes de miséricorde et de pardon. Ainsi, et en quinze jours, les institutions du royaume, comme les sujets du roi, étaient en droit de poursuivre, d'arrêter voire de tuer tout opposant à la politique royale.

Cependant, par la même lettre, et pour mieux être obéi, François II chercha à contenter ses gens de justice. Il reprit un projet rejeté avec force neuf mois plus tôt par son père et reconnu, pour la première fois, le clergé responsable du développement de ces croyances nouvelles par son mauvais comportement. Ainsi se disait-il disposé à corriger ces erreurs et à remettre l'état ecclésiastique « en son ancienne splendeur et intégrité ». Pour cela, il se montra favorable à la réunion d'une assemblée de l'Église de France dans les six prochains mois. En attendant, et pour restaurer l'ordre, il imposait à tous ses gouverneurs de se retirer dans leurs provinces avec assez d'hommes pour que « l'audace des meschans » n'altère en rien la sûreté et le « repos des bons⁸² ».

Le tumulte d'Amboise avait donc légitimé une politique de remise en place de l'ordre civil de grande ampleur, par la force, avec le probable espoir de réduire la progression de la Réforme sur le terrain. Un espoir de victoire que des catholiques purent escompter autrement, en lisant le programme d'une fête donnée à Chenonceau, ce même 31 mars 1560. Catherine de Médicis avait échangé cette demeure contre le château de Chaumont avec Diane de Poitiers, en décembre 1559. Elle y entra pour la première fois en propriétaire avec son fils et la Cour. Si les préparatifs de la réception durent être discutés plusieurs semaines avant le tumulte, au regard de l'importance des aménagements effectués et du temps nécessaire pour les réaliser⁸³, voire simplement de l'organisation des voyages royaux, il y était fait plusieurs allusions aux événements récents⁸⁴. Surtout, il était assuré de l'impossibilité de détrôner un souverain de droit divin, rendant illusoire toute tentative de coup d'État contre la monarchie :

Hommes, ne craignez point des hommes la fureur,
Quand les dieux tous puissans favorisent votre heur,
Et que la vertu en est la maistresse racyne.
Car jamais des malins la force ne l'orgueil
N'enfermera le los des justes au cercueil,
Et ne deplantera une race divine⁸⁵.

S'opposer à cette violence

Cette version et les mesures que prit le conseil heurtèrent les réformés. Pour soutenir leur point de vue, ils firent paraître, dès la fin du tumulte et pendant plusieurs semaines, une abondante littérature qui affichait leur vérité. Outre que les auteurs de ces pamphlets et autres libelles⁸⁶ assuraient que derrière les propos de François II se dissimulait la pensée « sanguinaire » du cardinal de Lorraine – innocentant ainsi le roi de toute dérive autoritaire –, ils assumaient leur soutien aux conjurés qui, pour eux, n'en étaient pas puisque ce qu'ils avaient entrepris était pour sauver François II et sa famille de l'influence des Guise⁸⁷. Parmi cette littérature où il ne fut guère parlé de religion, deux épîtres se distinguèrent. La première, *L'Histoire du tumulte d'Amboise advenu au mois de mars, l'an 1560*⁸⁸, résumait le comportement prétendu tyrannique des Guise depuis l'avènement de François II. Ce plaidoyer fait pour légitimer la version réformée sur la minorité du roi était une véritable apologie de l'action des conjurés qui auraient agi pour rétablir le bon fonctionnement de la monarchie, assurant que les vrais Français étaient les réformés. Il fit aussi une présentation plus que tragique de leur martyr. L'auteur, peut-être François Hotman, prit soin de faire traduire le texte en latin et en allemand pour informer au-delà des frontières du royaume de la conduite des réformés, notamment auprès des princes germaniques luthériens, toujours regardés comme de potentiels alliés en cas d'entreprise militaire d'envergure. La deuxième était *l'Espître envoyée au Tigre de la France*⁸⁹. Elle est également attribuée à Hotman. Cette diatribe, qui dénonçait la famille de Guise dans son ensemble, accumulait un opprobre rare dans un ouvrage à l'encontre de personnages vivants. La cible principale était, là encore, le cardinal de Lorraine à qui le texte était dédié. Incarnation du mal par excellence, accusé de toutes les perversités nées de son idolâtrie et de sa fonction d'ecclésiastique, il était insulté à la volée par une série d'expressions toujours plus vindicatives les unes que les autres et qui, il faut l'avouer, servaient à dissimuler le peu d'arguments de l'auteur pour légitimer l'action de La Renaudie et de ses complices, dont il savait peu de choses. La monstruosité de cette créature catholique aurait suffi à expliquer la colère des Français et à justifier l'entreprise d'Amboise afin, assurait l'auteur, de chasser ce tyran étranger et tous ses frères de France, pour rétablir la paix au royaume. Au passage, il réactualisait l'idée d'un François II toujours mineur et donc inapte à former un gouvernement composé, pour l'heure, de mauvais conseillers. Ce fut le seul thème que la propagande royale s'évertua à contester, parce qu'il était central pour ceux qui entouraient le roi⁹⁰.

En parallèle à cette guerre de papier où les menaces de mort contre le cardinal n'étaient jamais dissimulées⁹¹, les Guise devinrent réellement la cible de violences. Aux attaques contre leurs demeures s'ajoutèrent les avertissements à de possibles règlements de comptes. Pour exemple, dans la capitale, l'effigie du cardinal fut pendue par les pieds, puis décapitée et enfin démembrée, tel un criminel de lèse-majesté puni de la peine de la vie. À la mi-avril 1560, globalisant le problème, l'ambassadeur de Venise soutenait que beaucoup espéraient leur mort dans le royaume⁹². Ces violences obligèrent les Guise à s'entourer d'un

puissant appareil sécuritaire dans chacun de leurs déplacements, protection qui ne faisait qu'accentuer la méfiance à leur rencontre.

La violence de la répression, augmentée par les peurs, eut un impact évident sur les sujets réformés. Mais elle ne provoqua pas les résultats que le gouvernement escompta. Au lieu de les museler et de les soumettre, elle réactiva leur volonté de vivre leur religion à découvert. Le cardinal de Lorraine avait déjà confié cet état de fait le 28 mars 1560 à l'ambassadeur de Venise⁹³. Ces troubles se manifestèrent par des réunions publiques de réformés allant à leur prêche armés ou entourés de gens en armes, par des cas d'iconoclastie et des destructions d'abbayes ou de couvents, avec parfois des morts.

Si la situation était contrôlée en Normandie⁹⁴, dans le sud du royaume les actions des prédicateurs, après les événements d'Amboise, firent croître autant le nombre des conversions que celui des révoltes contre les lieux de culte catholiques et leurs fidèles. Dans le Dauphiné, une partie de la noblesse, dont le puissant seigneur de Montbrun, Charles Du Puy, et un bon nombre de baillis et sénéchaux convertis laissaient les réformés se rendre à leur prêche sous protection armée, malgré les interdictions. François de Guise, gouverneur de la province, tenta d'enrayer ce mouvement sans réel succès⁹⁵. En Languedoc, depuis le début de l'année 1560, l'essor de la Réforme s'accélérait avec de semblables soutiens. Outre le Vivarais, la ville de Nîmes fut elle aussi secouée. Des désordres qui se prolongèrent jusqu'à l'automne 1560. Il en fut de même, dans le diocèse d'Uzès, à Montpellier où, en septembre, l'évêque Guillaume Pellicier, débordé par les événements, adressait à Catherine de Médicis un appel au secours contre ces « grenouilles de Genève » et ces « serpents de Zurich » ; il réclamait une intervention militaire pour ne pas périr. En octobre, l'arrivée de l'armée du comte de Villars, Honorat de Savoie, rétablit l'ordre un temps⁹⁶. La Guyenne fut le cadre de nombreux incidents, notamment à Montségur, Bergerac, Périgueux et Issigeac⁹⁷. En octobre, toujours, l'agitation fut telle que le parlement de Bordeaux alerta François de Guise des très fréquentes réunions armées des réformés dans l'Agenais, le Périgord, le Bazadais et le Condomois⁹⁸. En novembre, au synode provincial de Clairac, les fidèles de Calvin s'interrogeaient sur le caractère légal d'une lutte armée « contre les Turcs et les autres⁹⁹ ». Mais de tous ces événements, le projet de la prise de Lyon fut, pour le pouvoir royal, le plus préoccupant.

Un espoir déçu

Le 9 avril 1560, depuis l'abbaye de Marmoutier, François II avait écrit à son oncle Navarre pour lui résumer la fin de la conjuration et évoquer la répression qui avait suivi. Optimiste, il assurait que l'exemple était compris puisque les conjurés, qu'il savait vouloir soulever d'autres villes après Amboise, auraient renoncé. François II n'avait donc plus besoin de son aide. Il le préférait chez lui pour parer aux troubles qui persistaient dans sa province. De lui, il espérait surtout l'arrestation de deux pasteurs dénoncés par les condamnés d'Amboise comme des têtes pensantes de la sédition : François Legay, sieur de Boissnormand, élu depuis 1557 par ceux de Genève pour évangéliser le Béarn¹⁰⁰, et son comparse maître David.

Puis, il en vint à évoquer Condé. En instruisant le procès « de tous les rebelles », plusieurs avaient soutenu que le prince était de « la partie » et qu'il savait tout de l'entreprise « de long temps » ; il leur aurait même promis de présenter leur requête avec leur Confession de foi quand ils viendraient trouver le roi, puisque l'homme voyagerait avec François II. Naturellement, celui-ci ne croyait pas à ces sornettes, convaincu qu'ils avaient compromis Condé pour prolonger leur vie. Il avait cependant interrogé le prince en présence de Catherine de Médicis, pour être certain de son innocence. Une innocence que Condé manifesta, évidemment. Donc tous « ces pendus » avaient menti. Mais François II joignit à sa lettre le texte du 31 mars qu'il avait envoyé à ses Parlements, où il soutenait que de « grands seigneurs » avaient encouragé la conjuration¹⁰¹. À l'évidence, le roi suspectait le puîné des Vendôme, mais les preuves manquaient.

Condé quitta la Cour fin avril 1560. En mai, il rejoignit son frère Navarre à Bordeaux, qu'il suivit à Pau puis à Nérac, en juin¹⁰². Ce fut de cette ville que les deux frères observèrent l'évolution des préparatifs que les rescapés du tumulte d'Amboise entreprenaient, malgré les menaces et les affirmations royales. L'une des chevilles ouvrières de cette prochaine sédition était le seigneur de Maligny dont le frère, Jean de Ferrières, fut le compagnon de route de Condé jusqu'à Nérac. Lui exposa-t-il les plans nouveaux ? Obtint-il un soutien « muet » des deux frères ? Probablement¹⁰³. Un soutien que d'autres encouragèrent, au même moment. Dès le 24 mars, Élisabeth I^{re} d'Angleterre, tout en affirmant ne pas souhaiter rompre ses relations avec la France et l'Écosse, regrettait, très officiellement, que Marie Stuart ait ajouté à son écu les armes d'Angleterre, affichant ainsi ses droits sur ce royaume. La Tudor se plaignit aussi de la présence de troupes françaises en Écosse, présupposant une action contre l'Angleterre. Sa colère n'était pas dirigée contre le roi ou sa mère, mais contre les Guise qui, selon elle, souhaitaient régner sur l'Écosse et la France au nom de leur nièce. Par de tels propos, la reine anglaise prenait le parti des princes du sang français et soutenait, à mots à peine couverts, l'action des rebelles réformés¹⁰⁴. Alors que François II démentait publiquement toutes prétentions française et écossaise aux terres anglaises¹⁰⁵, Navarre, ne pouvant assumer ouvertement le soutien anglais, trompait son souverain sur ses intentions le mois suivant.

Le 18 avril 1560, le roi écrivait donc à son oncle. La lettre n'était en rien comparable à la précédente. François II lui enjoignait de s'expliquer sur ces rumeurs venues d'Espagne, qui faisait de Navarre le chef des « huguenots » – appellation qui désignait de plus en plus couramment les réformés depuis le tumulte –, et donc le soutien des révoltés, en accord avec la reine d'Angleterre. Certes, et comme pour Condé, François II assurait ne pas croire à ces « bruits » mais, pour dissiper tout malentendu, il exigeait un démenti public de son oncle¹⁰⁶. Dans sa réponse du 6 mai, Navarre n'évoqua pas sa conversion, et par conséquent son autorité sur les réformés. Il s'employa surtout à condamner tout rapprochement avec l'Angleterre. Il reconnut avoir reçu un agent de ce pays qu'il disait inconnu de lui et qui, effectivement, lui avait apporté la proclamation d'Élisabeth I^{re} du 24 mars. Il convint encore que cette reine lui avait proposé son soutien, mais qu'il l'avait refusé. Il n'était « ni serf ni biche » de cette souveraine. Il affirma que ce n'était pas à lui qu'elle devait s'adresser « pour vendre ses coquilles » ni

à elle qu'il entendait se plaindre s'il était malheureux, assurant que le roi était son unique refuge et donc le seul à qui il pouvait s'adresser pour exprimer ses douleurs et ses remontrances. Il connaissait les calomnies qui couraient sur son compte et affirmait qu'il ne fallait pas y donner crédit. Si la reine d'Angleterre les croyait, c'était parce qu'elle était mal informée ! Enfin, prétendument navré, il précisa que les deux pasteurs dont le roi désirait l'arrestation avaient quitté le Béarn depuis quinze jours¹⁰⁷. Boismormand était en réalité à Nérac et resta dans l'entourage de Navarre encore plusieurs mois.

Alors qu'Élisabeth I^{re} était occupée avec l'Écosse¹⁰⁸, à qui elle imposa, la mort de Marie de Guise advenue, un traité fort contraire au pouvoir français¹⁰⁹, une rumeur courut le royaume : la reine anglaise soutiendrait les réformés en vue d'une conjuration autrement plus importante que celle du printemps¹¹⁰. Effectivement, la Tudor espérait toujours en Antoine de Navarre ; elle ne fut pas la seule. Calvin n'avait pas abandonné l'espoir de voir les deux frères Vendôme prendre la tête de la contestation qui grondait, convaincu, comme l'était Théodore de Bèze, pasteur de Genève et bras droit de Calvin, qu'une action commune des princes du sang entraînerait la chute des Guise¹¹¹ et établirait les deux Vendôme au gouvernement pour la gloire de la Réforme. Il en appela à Hotman pour solliciter une aide des princes allemands en faveur des réformés français¹¹². Fin juin, Hotman était aussi à Nérac¹¹³. Les deux frères eurent-ils d'autres garanties qui leur auraient permis d'envisager de se dévoiler ? Navarre écrivit à Calvin de lui envoyer Bèze¹¹⁴. La compagnie des pasteurs de Genève atteste son départ pour Nérac le 20 juillet¹¹⁵. Il y resta plusieurs semaines¹¹⁶.

Pendant que Hotman et Bèze tentaient de convaincre Navarre de s'impliquer dans la nouvelle conjuration¹¹⁷, les conspirateurs s'activaient. L'objectif était de prendre Lyon et de s'en servir comme base arrière à une opération de reconquête du pouvoir, avec l'espoir de provoquer la réunion des états généraux pour proclamer la fin du pouvoir des Guise et positionner, à leur place, Navarre à la tête du gouvernement. Pour y parvenir, une force armée était nécessaire. Il fut imaginé la levée de troupes dans les provinces du sud que viendraient renforcer des reîtres allemands. Jean de Ferrières fut l'un des hommes clefs de cette opération. Il parcourut les principales cités, de Toulouse à Genève, pour trouver hommes et argent. Calvin, qui avait désapprouvé l'entreprise d'Amboise, contribua à celle-ci en apportant son aide financière, car l'aventure était coûteuse¹¹⁸. Des fonds, les conjurés en cherchèrent partout. Ils en eurent des églises réformées de France. À Paris, ce serait le vidame de Chartres qui se serait chargé de la collecte. Ferrières en eut aussi d'Allemagne. De retour en Provence, il obtint le renfort d'une partie de la noblesse, dont celui du sieur de Montbrun¹¹⁹. La prise de Lyon devait commencer le 5 septembre 1560. Combien furent-ils en tout ? Impossible à déterminer. Le réformé Régner de La Planche affirma, plus tard, que ceux du Languedoc et de Provence auraient été 2 000¹²⁰. Ils avaient voyagé par unité de trois ou quatre, pour ne pas éveiller les soupçons, et s'étaient ainsi introduits dans la cité du Rhône dès la fin août, aidés par leurs coreligionnaires vivant dans la ville, qui leur avaient préparé armes et logements¹²¹. Mais l'entreprise tourna court.

Chercher l'ouverture pour la paix

Depuis le tumulte d'Amboise, François II et ses conseillers, confrontés à un embrasement qu'ils contenaient difficilement, avaient tenté d'apaiser les colères, par plusieurs textes. En mai 1560, ils poursuivaient leur politique de miséricorde et promulguaient l'édit de Loches qui renouvelait le pardon général à toutes les offenses religieuses précédemment commises. À Romorantin, en ce même mois de mai, un autre texte était rédigé. Dès lors, il serait fait une différenciation entre crime d'hérésie et crime de sédition. Le premier serait jugé par les tribunaux ecclésiastiques à qui il n'était pas permis de prononcer la peine capitale, et le second serait traité par les tribunaux royaux, seuls à pouvoir exiger la mort d'un prévenu¹²². À ces derniers, donc, la répression des « assemblées illicites » et des actions contre les biens et les personnes dont les coupables seraient châtiés comme criminel de lèse-majesté¹²³. En somme, à la fin du printemps 1560, et dans l'attente de la ratification par le parlement de Paris¹²⁴, il n'était plus permis à la justice royale de tuer, en première instance, un sujet français pour faits de religion s'il n'y avait pas violence ni désobéissance à l'ordre civil. Sur le papier, être adhérent à la Réforme n'était plus un crime de lèse-majesté.

Par ailleurs, pour entretenir l'idée de l'unité religieuse, le gouvernement, dès juillet 1560, exigea, plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, la reprise en main des sujets catholiques par les curés et autres prélats, en imposant la présence assidue de ces derniers sur le lieu de leur bénéfice. Des gestes insuffisants, toutefois, au regard de la vague qui risquait de submerger le royaume. Aussi, le 26 août 1560, à Fontainebleau, et bien que durant tout l'été il fût publié plusieurs règlements limitant le port d'armes¹²⁵ et que les levées d'hommes fussent organisées dans les provinces du sud pour combattre les « séditeux », François II, en conclusion d'une assemblée ouverte cinq jours plus tôt, faisait un autre pas de côté. Il accédait au vœu des princes du sang voire, plus globalement, à celui du parti réformé ; il déclarait souhaiter la tenue d'états généraux. Assistèrent à cette assemblée le roi, son épouse, sa mère et une cinquantaine de personnes dont le connétable de Montmorency et un bon nombre de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. L'intervention de l'amiral de Coligny, le 23, contribua à l'importance du moment. Il fit sensation en se faisant le porte-parole des réformés de Normandie et de Picardie, lorsqu'il présenta au roi leurs requêtes. Une audace non répréhensible, puisque l'édit de Grande Clémence du 16 mars l'autorisait¹²⁶. Outre que Coligny franchissait une étape décisive pour l'expression de la parole réformée à la Cour, cette prise de position lui permit aussi d'afficher sa conversion. Tout en se proclamant le plus fidèle sujet du roi, il demandait l'octroi de temples pour ceux de sa religion dans les localités où ils résidaient. Des propositions auxquelles les Guise¹²⁷ et les autres catholiques objectèrent, comme fidèles et respectueux des lois du royaume, et que le roi soutint : il ne pouvait y avoir en France qu'une seule religion et celle-ci était la religion chrétienne universelle. François II avait, cependant, exprimé son désir de voir l'état ecclésiastique se réformer. Il fut donc reparlé du concile national. Une proposition que tous les membres du conseil, quelle que soit leur religion, encouragèrent¹²⁸. L'assemblée se tiendrait à Paris,

à partir du 20 janvier 1561. Mais elle n'aurait plus la même envergure ; elle était envisagée comme un travail préparatoire au concile général que le nouveau pape Pie IV tentait de faire revivre depuis son avènement, projet auquel adhéraient François II et son conseil. Toutefois, si le concile pontifical ne voyait pas le jour, la réunion serait maintenue et servirait alors de base de réflexion aux futurs édits que le roi pourrait promulguer pour le bien de la religion chrétienne universelle et de son royaume¹²⁹.

Ces décisions se voulaient une recherche d'apaisement. Pour autant, en dehors du cercle du pouvoir, elles restaient bien confuses aux réformés, dont les arrestations pour sédition se poursuivaient. Ainsi, celle de Jacques de La Sague, le 24 août. L'homme devait représenter le roi de Navarre aux conférences de Fontainebleau. Interrogé, il livra des informations qui attestaient de la préparation de la prise de Lyon à laquelle devaient participer les frères Vendôme et, leur lointain cousin, le vidame de Chartres. Ce dernier fut pris le 28 ou le 29 août à Paris¹³⁰. La correspondance saisie dans ses bagages démontra sa culpabilité¹³¹. Une correspondance qui fit apparaître le nom de Condé.

Les rumeurs d'une possible convocation des états généraux, dès la mi-août, avaient néanmoins incité Navarre à la prudence. À Maligny, il avait conseillé de renoncer à son projet, lui proposant de rapatrier ses troupes sur Limoges, selon une lettre de Théodore de Bèze à Calvin datée du 25 août¹³² ; la décision royale annihilait la portée de l'entreprise lyonnaise. Mais Maligny persista. L'affaire tourna à la confusion et Maligny n'eut la vie sauve qu'en fuyant¹³³. Quant au rôle de Condé, déjà admis à la suite du témoignage de La Sague et des lettres du vidame, il fut confirmé par le maréchal de Saint-André chargé de l'enquête dans la cité du Rhône¹³⁴. À l'opposé de Navarre, il aurait soutenu la conjuration jusqu'au bout. Le 30 août, François II ordonnait à son oncle de lui amener son frère pour qu'il se justifie¹³⁵. Ce fut seulement à la seconde injonction royale que les Vendôme rejoignirent la Cour. Ils cheminèrent par petites étapes, laissant derrière eux les hommes qui auraient pu les soutenir dans un combat armé. Ils étaient trop faibles en nombre. François II et le duc de Guise avaient réorganisé leurs hommes d'armes depuis le 31 août¹³⁶, les avaient dispersés dans le Poitou, en Auvergne, dans le Bourbonnais et dans le Dauphiné. Et c'était sans parler de l'armée qui stationnait maintenant autour d'Orléans pour protéger le roi et sa famille¹³⁷. Trente-six heures après l'arrestation de Condé, sa belle-mère, Madeleine de Mailly, demi-sœur de l'amiral de Coligny, suspectée d'avoir trempé elle aussi dans le complot, était arrêtée en son château et conduite à Saint-Germain-en-Laye pour y être interrogée.

Mais ce que personne n'avait imaginé, malgré les commentaires *a posteriori*, s'imposa bientôt. François II, si jeune encore – il n'avait que 16 ans –, allait rendre l'âme en moins de quinze jours, laissant sa couronne et les problèmes qui tourmentaient ses sujets à son frère cadet, un enfant de 10 ans.

Une mort soudaine

Le mal en place

Le vendredi 15 novembre 1560, les quatre commissaires nommés par François II instruisaient donc le procès du prince de Condé¹. Les officiers du roi, de leur côté, accomplissaient les dernières arrestations d'Orléanais qui, suspectés de connivence avec les rebelles d'Amboise, avaient depuis provoqué d'autres incidents dans la région². Ailleurs, malgré les agitations, les représentants des trois ordres avaient établi leurs doléances en vue de la rédaction des futurs cahiers et s'apprêtaient à élire les députés qui siègeraient à l'assemblée des états généraux³. François II, lui, assista le matin à la séance du conseil privé, puis donna audience aux ambassadeurs italiens⁴. L'après-midi, il partit chasser dans les environs, accompagné d'Antoine de Navarre⁵. Le soir, une pesanteur à la tête l'incommoda ; une douleur que la nuit ne fit pas disparaître. Le lendemain matin, présent à l'église Saint-Aignan en l'honneur de la fête du saint, il toucha les scrofuloux. En fin d'après-midi, il assistait aux vêpres à la chapelle du couvent des Jacobins. Là, il fut pris de tremblements et s'évanouit.

Le pouvoir communiquait rarement sur les maladies des souverains et lorsqu'il le faisait, c'était, s'il le pouvait, après la guérison, regardée comme un miracle de Dieu. Mais l'événement s'était produit en public, il était nécessaire de dissiper les inquiétudes. Le malaise royal n'aurait été que la conséquence d'un coup de froid pris la veille. François II avait besoin d'un peu de repos. L'épisode ne parut inquiéter ni la Cour ni les observateurs étrangers, qui n'en dirent rien dans leur correspondance. D'ailleurs, ce même jour, le cardinal de Lorraine affirmait encore dans une lettre à Paul de La Barthe, maréchal de Termes, que le roi partirait bientôt chasser à Chenonceau⁶.

Le 18 novembre, Chantonnay demandait une audience au souverain, qui lui fut accordée. Mais lorsqu'il se présenta à la porte de l'appartement du roi, le 19 ou le 20, le cardinal de Lorraine lui annonçait que le roi serait invisible quelque temps encore. L'ambassadeur demanda à voir le duc de Guise. Le cardinal lui répondit qu'il ne quittait pas son maître. Tant de précautions donnèrent à penser et Chantonnay écrivit à Philippe II : la maladie était peut-être plus grave que l'entourage royal le laissait entrevoir⁷. Cette supposition ne l'émut pas. Son intérêt se portait alors sur le sort réservé à Condé. L'ambassadeur anticipait la conclusion du procès, il ne croyait plus à la condamnation à mort du prince.

Depuis l'apparente réconciliation d'Antoine de Navarre avec les Guise, qu'il avait évoquée dans son courrier du 13 novembre⁸, l'Espagnol envisageait maintenant celle de Condé avec les mêmes, présupposant que tout cela se conclurait par un mariage. Quant aux autres observateurs, la maladie du roi ne semblait pas les tourmenter non plus⁹.

Cet optimisme, dû à l'ignorance, perdura. Ainsi, le 25, et même si François II demeurait cloîtré dans sa chambre, l'ambassadeur du duc de Toscane, Niccolo Tornabuoni, était plus soucieux de raconter à Côme de Médicis les tumultes de Niort¹⁰, de Lyon et de Provence suscités par les réformés ces derniers jours que d'évoquer l'état du roi. Il le résuma en une phrase laconique à la fin de sa lettre : « *Il re è malato*¹¹. »

Mais l'invisibilité de François II durait, et de nouvelles de sa santé il n'y en eut pas avant le 28 novembre 1560. Si les ambassadeurs italiens et espagnols ne furent guère loquaces sur le jugement du prince de Condé tombé deux jours plus tôt, qui précisait sa « peine de la vie » et programmat la date de son exécution le jour particulier de l'ouverture des états généraux¹², c'était qu'ils avaient tous envisagé une grâce royale semblable à celle que François I^{er} accordât à Jean de Saint-Vallier en 1527, à l'instant où le bourreau s'apprêtait à l'exécuter. Par le procès, le jugement, la sévérité de la sentence puis la grâce spéciale, François II aurait montré tout à la fois l'immense erreur du coupable, la puissance et la fermeté de la justice royale, mais aussi son autorité de souverain comme sa grande clémence personnelle, dissipant, d'un geste, une quelconque responsabilité dans l'exécution d'un prince du sang et, par là même, toute assimilation de sa personne à un tyran en exercice¹³. Cependant, cette grâce potentielle n'impliquait pas l'élargissement du condamné : la détention de Condé pouvait se poursuivre de longs mois.

Les ambassadeurs furent, en revanche, très soucieux de relayer les propos, statuant sur l'état de santé du roi, qui venait de leur être communiqué. Tous transcrivirent la version officielle déjà esquissée. Chantonay, mieux averti peut-être, précisait que la maladie était un catarrhe : il « s'écoule par une oreille et l'humeur lui vient aux yeux, de sorte que, au commencement, on craignit une putréfaction et un apostume dans la tête. On craint encore que, si cela dure, il y ait quelque danger, à moins que la nature fasse un effort et aide le malade comme elle a fait jusqu'à présent ». Et l'ambassadeur de déclarer que le roi, depuis son enfance, éprouvait de grosses difficultés à se purger par les narines. Lorsqu'il y parvenait, il en sortait « une matière noire comme de l'encre¹⁴ ». Le représentant de Venise, Michieli, affirmait, quant à lui, que ce mal régulier chez François II se manifestait tantôt par des maux de dents, tantôt par une tumeur douloureuse derrière l'oreille¹⁵. Alors que le Vénitien raillait la délicatesse du souverain, trop dorloté, selon lui, par les deux reines qui l'auraient dominé et lui auraient imposé un repos exagéré, Chantonay se bornait à expliquer que François II était d'une « telle nature qu'il ne supportait pas les remèdes ». Une santé délicate malmenée, selon l'avis général, par des « écarts » trop fréquents, tant à la chasse qu'au jeu de paume. Pour l'Espagnol, ils étaient la cause d'« inflammations de sang » qui lui brûlaient le foie, les vapeurs lui infligeant « de grandes froideurs à l'estomac¹⁶ ». Évidemment, il fallait des fautifs. Si Michieli accusait sévèrement les Guise,

qui autorisaient le roi à tarir sa faible constitution dans de violents exercices, Chantonnay mettait en cause tout l'entourage de François II, précisant que le duc d'Albe, Fernando Alvarez de Toledo, avant de quitter la Cour fin septembre¹⁷, aurait certes prévenu les Guise mais aussi Catherine de Médicis du danger de ces délassements pour le roi et la chrétienté puisque, si quelque malheur lui arrivait, le royaume tomberait entre les mains de l'un de ses frères encore plus jeune que lui ! Mais, malgré ces avertissements, François II n'avait pas discontinué ses délassements, et l'ambassadeur de conclure : « Si bien que je m'étonne moi qu'il n'en ait pas souffert précédemment. » Il ignorait surtout la gravité du mal comme les grandes souffrances du roi, toujours alité ; un François II visité seulement de ses médecins, son épouse, sa mère et les Guise qui, selon Chantonnay, se relayaient toutes les heures de la journée à son chevet¹⁸. Cette attention était liée au drame qui se préparait, mais qui n'avait pas transpiré au-delà des murs du logis royal. Pourtant, Catherine de Médicis en avertissait déjà quelques intimes. La lettre qu'elle écrivit à Marguerite, duchesse de Savoie, ne dissimulait plus rien. À sa belle-sœur, la mère se désespérait de la santé du fils, désemparée par les ennuis qu'il plaisait à Dieu de lui envoyer, puisque après la mort de l'époux elle ne doutait plus de celle de son garçon dont les douleurs paraissaient impossibles à apaiser, sauf intervention divine¹⁹. Pour autant, il semblait encore nécessaire de ne rien dramatiser, comme le montre une lettre du cardinal de Lorraine datée du 1^{er} décembre adressée à François de Noailles, ambassadeur de France à Venise. L'homme avait eu vent de la maladie du souverain. Le cardinal le rassurait, il ne devait pas s'inquiéter²⁰.

Une reine mère au pouvoir

Au matin du 2 décembre 1560, alors qu'en Guyenne les procès contre les rebelles à l'autorité royale se poursuivaient²¹, que les troubles à Montauban étaient connus à la Cour, qu'à Bordeaux la pauvreté des soldats du roi augurait d'une révolte²² et que la rumeur d'une intervention anglaise en Bretagne persistait²³, le gouvernement, à Orléans, faisait déployer la garde dans la ville et imposait le recensement des étrangers, exigeant un renfort de la surveillance autour de Condé²⁴ : le roi était tombé en syncope. Toutefois, dans l'après-midi, selon Chantonnay, François II avait recouvré la parole et pris quelques nourritures sans les rejeter²⁵.

Un espoir de courte durée. Le lendemain, Catherine de Médicis ordonnait des prières à travers le royaume pour implorer la guérison de son fils. Elle-même assista à la procession organisée à Orléans avec trois de ses enfants et le roi de Navarre²⁶. Quant à l'ambassadeur de Venise, il rencontrait le duc de Guise, qui ne lui laissa plus d'espérance sur l'avenir du souverain²⁷. Chantonnay, de son côté, voulut parler à la reine mère. Par elle, il apprit la gravité de la maladie du roi mais aussi le contenu de la réunion du conseil de la veille. Là furent étudiées les « constitutions du royaume », c'est-à-dire les ordonnances de Charles V et de Charles VI qui statuaient sur l'organisation du gouvernement en cas d'incapacité du roi ; non pas de François II – tout le monde l'avait condamné – ni de

son fils, puisque le roi n'avait pas d'enfant, mais de son frère cadet qui devait lui succéder, un garçon de 10 ans dont l'auteur ne disait pas le nom. Selon les confidences de Catherine de Médicis, la direction du gouvernement, dans l'attente de la majorité du futur roi, serait placée entre ses mains : Antoine de Navarre y avait consenti. Quant au conseil des affaires, c'est-à-dire celui qui donnait à ses membres la connaissance des secrets de l'État – plus étroit que le conseil privé –, il serait semblable au précédent ; des nouvelles voulues rassurantes pour l'allié Habsbourg²⁸. Ainsi, toutes les dispositions semblaient être prises pour parer à une vacance du pouvoir, par la constitution d'un gouvernement prêt à agir en cas de décès du roi et de l'avènement d'un autre, mineur.

Les gens qui constituèrent ce conseil du 2 décembre, dont nous ignorons les noms, sauf pour Navarre et Catherine de Médicis, avaient suivi le contenu des ordonnances élaborées depuis un siècle et demi pour obvier aux problèmes si le roi régnant se trouvait empêché en raison de son état de santé, de son absence du territoire ou, et c'était le cas présent, de son âge trop précoce. Les juristes de Charles VI avaient déjà établi de placer le roi mineur sous les auspices de sa mère. Par nature, la reine de France aurait été, plus qu'aucune autre personne du royaume, sensible à la protection de son enfant et donc la plus apte à conduire son éducation. Un jugement fondé sur l'affection supposée innée d'une mère pour son fils, mais aussi sur un aspect essentiel du mode de succession au trône de France. Exclue de celui-ci, la reine était vue comme la moins sujette à s'emparer du pouvoir de son enfant. Elle ne pouvait conduire un parti pour s'arroger le trône. D'ailleurs, les princes du sang l'en auraient empêchée. Des princes du sang perçus plus dangereux par leur droit à succéder : une usurpation de la Couronne par l'un d'entre eux était toujours envisageable. Donc, pour contrôler l'éducation du roi jusqu'à sa majorité, le protéger des prétentions de ses rivaux et de ses ennemis, maintenir son héritage personnel dans son intégrité, participer à entretenir la paix intérieure et, par extension, l'unité du royaume, la reine de France – à la condition qu'elle reste veuve ou ne soit pas malade – était reconnue par la loi comme la plus sûre des personnes pour accompagner le roi-enfant. Mais parce qu'elle ne pouvait pas agir dans certains domaines en raison de son sexe, la présence des princes du sang et d'autres grands seigneurs du royaume à ses côtés s'avérait indispensable²⁹. À eux le maintien de l'ordre dans les provinces et sur les frontières du royaume ; à eux le commandement et la levée des troupes ; à eux la conduite de la guerre ; à eux, enfin, la gestion des affaires politiques liées à la sécurité des sujets et de l'État, ainsi que la bonne application des édits et ordonnances.

Les juristes qui avaient élaboré ces règles l'avaient fait sous le règne d'un roi fou dont l'héritier était un enfant, le tout dans un contexte de guerre civile et de tensions armées avec l'Angleterre. En imaginant les structures de ce gouvernement exceptionnel, ils avaient espéré ne froisser aucune susceptibilité et prévenir à la sécurité du trône. Pour cela, ils avaient envisagé un gouvernement, sinon collectif au moins partagé, où les princes du sang, sans pouvoir sur le roi-enfant, y trouvaient la place qu'ils revendiquaient par leur rang³⁰. Toutefois, pour bien signifier que le roi, malgré son âge, était le véritable monarque et incarnait, du fait de sa naissance et de son titre reçu par droit héréditaire, le sommet de cette

hiérarchie composée en raison des circonstances, ces juristes avaient ordonné que tous les édits, lois, lettres patentes et traités soient publiés en son nom, signés de sa main et confirmés par un sceau nominatif à son effigie. Avec une nuance cependant : afin de montrer l'aspect précaire de ce gouvernement, le roi à sa majorité, c'est-à-dire à 14 ans, serait libre de les confirmer ou non.

Catherine de Médicis et les hommes qui l'entouraient avaient honoré ces commandements, même si ceux-ci les avaient interprétés largement en faveur de la reine mère. Elle y trouvait un rôle mieux défini que sous François II et, surtout, autrement plus important. Quant à Antoine de Navarre, comme premier prince du sang, et selon ces mêmes lois, il lui était concédé un statut qui ne lui avait encore jamais été accordé. Un respect apparent des lois qui engendrait un déclassement automatique de la position des Guise, puisque le droit donné par la naissance surpassait le choix du favori pour accéder à la tête de ce gouvernement composé pour maintenir intacte l'unité des princes autour du roi-enfant, dans la paix civile. La validité de ce gouvernement, si François II décédait, n'avait aucune raison d'être mise à l'épreuve devant les députés des états généraux, puisque son organisation était prétendue conforme aux exigences des ordonnances et que les principaux intéressés l'avaient approuvé.

Par cette anticipation, qui peut laisser supposer, malgré les mots des ambassadeurs, une aggravation soudaine et irréversible de la maladie du roi, puisqu'il ne fut pas envisagé de lui faire signer un document qui désignerait une ou un régent en cas de décès, comme cela pouvait se faire, Catherine de Médicis et ses soutiens avaient court-circuité les possibles prétentions de Navarre et de ses alliés, réformés ou simplement légitimistes, la mort de François II advenue. Une action d'autant plus aisée à réaliser qu'Antoine de Navarre ne pouvait guère espérer mieux. Malgré des ordonnances susceptibles de lui concéder la direction générale du royaume, sa situation d'homme en liberté surveillée, son absence de parti à la Cour et l'importance des forces royales autour d'Orléans, qui entravait tout soulèvement militaire en sa faveur, ses liens suspects avec l'Angleterre et la position très critique de son frère, le contraignaient à ne pas réclamer davantage. Mais il y eut peut-être quelques arrangements. L'assurance de la grâce de Condé et du vidame de Chartres, la libération de la comtesse de Mailly en cas de mort de François II, en échange de cette docilité, furent-elles négociées lors de ce conseil du 2 décembre ? Ces engagements furent-ils suffisants aux yeux de Navarre pour renoncer à la position que le droit lui donnait ? Le projet d'union de son fils, Henri, avec la dernière fille de France à marier, Marguerite, envisagé par Henri II, fit-il partie des négociations³¹ ? Enfin, Catherine de Médicis s'était-elle engagée à soutenir les revendications territoriales du premier des Bourbons, c'est-à-dire à recevoir de Philippe II la partie occupée du royaume de Navarre, de l'autre côté des Pyrénées, alors que ce même Antoine de Navarre tentait d'obtenir du pape la reconnaissance de son titre royal que contestait le roi d'Espagne ? Le contexte était en tout cas favorable. Depuis début novembre, le gouvernement s'activait à faire avancer un projet d'entrevue entre le Habsbourg et le Valois³².

Une chose était certaine, Catherine de Médicis crut avoir réglé le problème et fut assez sûre d'elle pour en informer Guillaume de Saulx, sieur de Villefrancon, lieutenant de la ville de Chalon. Le prévenant du « triste et tant regrettable »

inconvenient auquel il était impératif de se préparer, elle lui annonça aussitôt que si Dieu rappelait François II à Lui, Il n'avait pas laissé le royaume dépourvu de « légitimes et vrais successeurs ». Or, ceux-ci étaient ses enfants. Au titre de mère du roi, elle prendrait donc en main l'administration du royaume. Une charge qu'elle s'abstint de qualifier par une titulature particulière, n'employant jamais le titre de « régente » qu'elle ne revendiqua jamais le temps de la minorité de son fils.

Un pouvoir qu'elle n'exercerait pas seule, cependant. Elle gouvernerait par l'avis et bons conseils des princes et grands personnages « dont il n'y a faute » dans le royaume, individus qu'elle se gardait de nommer. Cette organisation, selon son propre aveu, n'avait posé aucune difficulté lorsqu'elle fut débattue, puisque tous auraient souhaité cet ordre, auraient montré leur satisfaction, et se seraient comportés en bons, « fidèles et dévots sujets de leur prince » : façon de rassurer son lecteur, à mots couverts, sur les possibles hostilités de Navarre ou d'autres. La lettre à Guillaume de Saulx fut aussi écrite pour s'assurer de la loyauté du capitaine, utile dans un tel moment. La reine mère craignait des soulèvements ou des séditions à la mort de François II. Elle engagea son correspondant, s'il était dans la connaissance d'« assemblées » ou de « menées dans différents lieux de Bourgogne », d'y mettre fin pour faire respecter l'autorité de son prochain souverain³³ et, implicitement, celle du gouvernement dont elle annonçait prendre la direction.

Les précautions de Catherine de Médicis et de son entourage ne s'étaient pas avérées inutiles. Le lendemain, 5 décembre 1560, pendant que Chantonay, écrivant à Philippe II, prétendait que la veille François II aurait prononcé quelques phrases et se serait légèrement nourri avant de s'endormir³⁴, le roi, dans son lit, entouré de son épouse, de sa mère et de ses médecins, agonisait. Son état fut tel qu'il fut pris pour mort dès le matin. Il expira vers 22 heures³⁵. Au même instant et selon la coutume, la France avait un nouveau roi, Charles-Maximilien, duc d'Orléans.

Premiers pas d'un roi-enfant

Au matin du vendredi 6 décembre 1560, après que les religieux eurent prié la nuit entière pour le salut de l'âme de François II, son corps fut abandonné aux chirurgiens pour une autopsie³⁶ – comme cela se pratiquait au moins depuis François I^{er}³⁷, avant l'embaumement. Au même moment, dans ses appartements, Catherine de Médicis était au travail. Là y furent confirmés les membres du conseil des affaires, soit les hommes qui gouverneraient avec elle au nom du nouveau roi. Reste que les ambassadeurs qui relayèrent ces infirmations n'eurent pas les mêmes noms à proposer à leur correspondant. Selon l'envoyé de Toscane, il se serait composé de huit personnes : le roi de Navarre, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le connétable de Montmorency, les maréchaux de Brissac et de Saint-André, le duc Louis II de Montpensier, et son frère Charles, prince de La Rochesur-Yon³⁸. Le nouvel ambassadeur de Venise, Michel Suriano, qui avait pris ses fonctions quelques heures plus tôt, ne parla ni de Montpensier ni de La Rochesur-Yon, mais du chancelier Michel de L'Hospital et du cardinal de Tournon³⁹.

Chantonnay communiqua une liste identique, en y ajoutant le nom du duc de Guise⁴⁰. Quelles que soient les variantes, ce conseil restait très majoritairement catholique et, hormis les ecclésiastiques et le chancelier, ses membres étaient tous des hommes de guerre, avec charge de gouverner une province⁴¹. Furent choisis aussi, en cette même matinée, les hommes qui seraient appelés à siéger au conseil privé, conseil élargi, qui traitait des affaires courantes du royaume. Là encore, les élus étaient sensiblement les mêmes que sous François II. S'y retrouveraient Navarre, les cardinaux de Bourbon, Lorraine, Guise, Tournon et Châtillon, le prince de La Roche-sur-Yon, les ducs de Guise, d'Aumale, d'Étampes, le chancelier, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, l'amiral de Coligny. Des figures qui avaient jadis servi Henri II revinrent dans la lumière : André Guillard, sieur du Mortier ; Jean de Morvillier, évêque d'Orléans ; Jean de Monluc, évêque de Valence ; Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, et Jacques de Saint-Marcel, sieur d'Avanson. En somme, un conseil fait pour rassembler et rassurer, même s'il mettait deux partis en présence de façon plus évidente par l'entrée ou le maintien de réformés déclarés ou non. Pour autant, ces derniers restaient très minoritaires. Ils n'y siégeaient pas pour leurs convictions religieuses, mais par le rang que la naissance leur donnait ou par l'importance de la charge qu'ils occupaient depuis deux règnes et que la reine mère n'avait pas jugé bon de leur ôter pour maintenir la concorde. Toutefois, chaque parti pouvait maintenant espérer compter sur l'appui de représentants⁴². Leurs fonctions seraient définies quelques jours plus tard. Pour le moment, et dans une précipitation inhabituelle, ces conseillers étaient confirmés par le nouveau roi.

Depuis son arrivée à Orléans, Charles-Maximilien avait pris ses quartiers aux Cordeliers. Lorsqu'il apparut, ce 6 décembre, dans la grande salle du couvent, en souverain, ce fut aux côtés de sa mère. Il y reçut ses conseillers présents dans la ville qui, un à un, lui rendirent foi et hommage. C'est alors qu'il prononça ses premières paroles de monarque. Du haut de ses 10 ans, il remercia ces hommes des grands services qu'ils avaient offerts à son frère, de l'affection qu'ils lui avaient portée, et les pria de lui démontrer pareil amour et soutien, les invitant à obéir et à faire ce que leur commanderait sa mère qui, parce qu'accompagnée « de tant de grands et notables personnages de son conseil, duquel elle entendait user », saurait tout faire pour le bien du royaume et de sa personne⁴³.

En quelques mots, cet enfant avait entériné ce qui s'était négocié dans le tourbillon des derniers jours, sans lui, à huis clos, et confirmait solennellement le rôle prédominant de Catherine de Médicis par le lien filial qui les unissait. Surtout, cette mise en scène laissait supposer que rien n'avait changé, malgré la soudaineté de la mort de son frère dont le corps reposait non loin de là. Et comme la monarchie ne mourait pas, la loyauté des hommes qui la servaient ne pouvait pas non plus faillir, principalement lorsque le nouveau roi était un enfant.

La cérémonie se poursuivit par d'autres démonstrations de fidélité. Commencèrent les hommes qui auraient à protéger physiquement le roi, c'est-à-dire ceux de sa garde, puis vinrent les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et tous les gentilshommes de sa maison présents à Orléans. L'enfant reçut, après, l'hommage de ceux qui, aux côtés de sa mère, conduiraient les affaires du royaume, c'est-à-dire les intendants des finances et les quatre secrétaires d'État,

dont Claude de L'Aubespine, Gilles Bourdin et Florimond Robertet, seigneur de Fresne. Enfin, passé le moment de la restitution, après inventaire des bijoux de la Couronne que détenait la reine Marie Stuart, scène qui illustrait un autre aspect de la passation de pouvoir depuis l'avènement d'Henri II⁴⁴, un acte symbolique fort acheva la séance : la destruction publique du sceau de François II apporté par le cardinal de Lorraine, qui en avait la garde. Mais parce que la justice ne mourait pas non plus, et que le souverain en était l'incarnation dès son avènement, il en fut aussitôt commandé un autre gravé au nom du nouveau roi : Charles IX. Un sceau qui, selon les vœux de l'enfant, resterait entre les mains de la mère le temps de sa minorité⁴⁵.

Par cette cérémonie, les gens les plus proches de ce garçon l'avaient reconnu pour leur véritable souverain. Au roi, à sa mère et à ces hommes, maintenant, de faire admettre cette réalité au reste du royaume. Cela ne tarda pas. Le jour même et les suivants, le roi-enfant apposait sa signature au bas de lettres qu'avaient rédigées ses secrétaires et qui annonçaient aux puissants du royaume, mais aussi aux ambassadeurs et à ses alliés, la mort de son frère, son avènement et la présence de sa mère à ses côtés. Des lettres doublées par celles de Catherine de Médicis pour confirmer l'authenticité des informations⁴⁶.

Le 8 décembre, et alors que Catherine de Médicis le disait souffrant⁴⁷, il paraphrait un texte destiné au parlement de Paris. Convaincu que ses membres étaient déjà avertis du décès de François II – nouvelle qu'il accompagnait d'un court éloge du défunt –, il leur détaillait vaguement la situation. Hissé sur le trône de France par la volonté de Dieu, il ne pouvait en raison de son âge conduire seul une charge si lourde, aussi avait-il « supplié » sa mère, parce qu'il était confiant en sa « vertu et prudence » – vertu royale par excellence –, de prendre en charge « l'administration » du royaume et de suppléer ainsi à ce que ses « jeunes ans » ne lui permettaient pas d'accomplir. Il avait espoir qu'avec le sage conseil et avis de son oncle Navarre et les « notables grands personnages » que son frère avait déjà nommés au conseil, le royaume de France, dont il était maintenant le souverain, retrouverait rapidement sa « grandeur » et sa « splendeur » au contentement de tous ses sujets. Et parce qu'il n'aurait pas ignoré que la justice est une des pierres angulaires du maintien d'un État, il priait ses hommes de loi de poursuivre leur œuvre⁴⁸. Des propos qui laissaient supposer, là encore et en dépit de l'évidence, que ce roi-enfant aurait été maître de la situation. Il en aurait conduit et suscité les étapes et aurait rassuré sur ses capacités d'entendement et sur l'unité du gouvernement autour de lui dont les membres, déjà connus, auguraient de la poursuite de la politique engagée par son prédécesseur, qui, parce qu'elle perdurait, était certifiée la meilleure et la seule possible. Un avènement harmonieux en somme. Une situation faite pour apaiser l'immense majorité des Français encore catholiques et les alliés du royaume, mais qui pouvait en inquiéter d'autres, et notamment les réformés.

Un enterrement précipité

Pendant que le nouveau roi et sa mère recevaient les condoléances des ambassadeurs présents à Orléans⁴⁹, se préparaient les funérailles de François II. Leur déroulement n'eut rien de commun avec la tradition qui interdisait deux souverains déclarés à séjourner dans la même ville avant l'inhumation du corps. Ces funérailles purent paraître également escamotées. Certes, des prières publiques furent ordonnées dans toutes les villes du royaume pour le repos de l'âme du défunt⁵⁰ et la magnificence de l'enterrement du cœur en la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, choisie pour être son lieu de sépulture, fut comparable à celle instaurée depuis le décès d'Henri II⁵¹. L'organe fut porté jusqu'à l'autel par le prince de La Roche-sur-Yon, sous un dais de drap d'or que soutenaient les maréchaux de Brissac, Saint-André, Montmorency, et un officier qui figurait le maréchal de Termes, en mission. Les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et tous les gens de la maison du défunt leur avaient servi d'escorte, dans une longue procession⁵².

Ce fut la seule marque d'apparat relevée. À l'opposé du courant qui s'était constitué depuis les obsèques de Charles VI en 1422 et que les cérémonies organisées sous François I^{er} avaient parachevé, imposant un cérémonial de plus en plus long et fastueux, tant lors des services privés que pour les célébrations publiques, surtout si le roi ou la reine décédait hors de Paris, rien de tel ne fut observé pour les obsèques de François II. Les hommages privés eurent lieu, au regard des comptes et dépenses parvenus⁵³, mais nous n'en connaissons ni le développement ni l'importance, même s'ils purent s'inspirer des précédents. Nous sommes tout aussi ignorants sur ceux qui autorisaient les gens de la ville et des environs, religieux et laïcs à venir, nuit et jour, se recueillir devant la dépouille exposée, puis face au cercueil fermé, même s'ils purent être faits. En revanche, la translation du corps d'Orléans à Paris fut d'une exceptionnelle sobriété, en rien comparable à celle apprêtée pour François I^{er}, dernier roi mort hors de la capitale. Le maréchal de Saint-André commandait l'escorte. L'accompagnaient Louis Guillard, évêque de Senlis, quarante cavaliers, six gentilshommes de la chambre et trois chevaliers de l'Ordre, dont Jean Prévost de Lansac et Jacques de La Brosse, anciens gouverneurs du défunt. Mais des représentants des quatre ordres mendiants qui entouraient la dépouille à chaque instant, soit plusieurs dizaines de personnes, aucun ; des gens de la maison royale en grand deuil, c'est-à-dire quelques centaines d'autres, si peu. Quant à la réception du corps dans les villes traversées par le cortège, qui impliquait un accueil officiel de la municipalité, puis le dépôt pour la nuit du cercueil dans l'église principale, sous une chapelle ardente avec célébration de messes hautes et basses, pas de trace. De l'atmosphère volontairement lugubre qui caractérisait ce cortège, rien ne fut dit non plus. Par ailleurs, Catherine de Médicis aurait envisagé que le corps de son fils repose en l'église Notre-Dame-des-Champs, station obligatoire pour les rois et les reines morts en province. Elle était la dernière halte avant l'entrée triomphale que la municipalité parisienne offrait à la personne décédée, avec la présentation de l'image physique du défunt sous les traits d'une effigie à sa semblance, ultime apparition du mort dans sa gloire avant son inhumation en

l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Ce choix de la reine mère laissait supposer des funérailles plus conformes aux fastes monarchiques dans le futur. Sans raison connue, le cortège évita la capitale et se conduisit directement à la nécropole royale. Il n'y eut donc pas de triomphe pour honorer François II dans Paris ni de sermon pour vanter son règne et ses vertus à Notre-Dame, comme cela se faisait au moins depuis les obsèques de Charles VIII. Le corps royal arriva à Saint-Denis le 23 décembre⁵⁴ et fut déposé dans une chapelle de l'abbatiale, après un service restreint – service plus amplement célébré un an plus tard, le 5 décembre 1561⁵⁵. Des funérailles qui étonnèrent plusieurs cours étrangères. En Espagne, le bruit courut que François II fut enterré à la lueur des bougies⁵⁶ !

Tenter d'expliquer cette précipitation, voire ces précautions, est hasardeux en raison du manque de sources⁵⁷. Reste que la situation financière de la Couronne ne se prêtait pas à la réalisation de la pompe traditionnelle et que la capitale était loin d'être apaisée : le pouvoir put craindre des débordements lors de la présentation de la dépouille aux Parisiens.

Une certitude, cependant : de tombeau poétique pour glorifier sa mémoire, François II n'en eut pas, ni à son décès ni un an plus tard, lors des célébrations à Saint-Denis-en-France. Seul parmi les littérateurs, François Habert rédigea quelques vers au lendemain de la mort du roi. Mais il n'évoqua ni ses vertus ni son règne, encore moins le chagrin de ses sujets comme la tradition le voulait. Il ne lui concéda pas, non plus, de surnom pour la postérité. Celui-ci lui fut attribué plus tard, par Girolamo Della Rovere, lors de l'oraison funèbre de décembre 1561⁵⁸. Habert assura seulement que François II avait gagné le paradis⁵⁹. Une retenue que les ambassadeurs notèrent, et particulièrement Michieli en partance pour Venise et qui, dans sa relation lue devant le doge et le sénat, déclara plus tard que beaucoup – c'est-à-dire à la Cour – avaient trouvé « commode et opportun » ce décès : « Je pourrais même ajouter qu'on en a été fort aise. » Certes, cette mort « si prématurée et si déplorable » inspirait de la compassion au regard de l'âge du roi, mais cette fin de règne aurait satisfait bon nombre. « On n'accusait pas son défaut d'intelligence, mais son peu d'énergie (courage politique), chacun voulait des innovations dans le gouvernement, et détestait les Guise⁶⁰. » Ces propos ne furent pas publiés en France. Pourtant, à Lyon, Jean Guéraud n'écrivit pas autre chose dans sa chronique⁶¹.

Toutefois, s'il fut peu écrit sur François II et son règne pour la postérité, à son décès, sa disparition soudaine occasionna des interrogations chez ses contemporains. Elles s'élaborèrent à partir de rumeurs. Celle d'un empoisonnement par un des hommes d'Antoine de Navarre ne semble pas avoir circulé avant que Loys d'Orléans ne l'évoque dans les années 1580⁶². Pour autant, la rumeur disait que le roi ne vivrait guère. La colportaient les amateurs de pronostics et, notamment, les lecteurs des almanachs de Michel de Nostre-Dame, dit Nostradamus. Depuis 1557, plusieurs soutenaient que le mage, dont la popularité fut réelle sous le règne d'Henri II⁶³, avait prédit le trône à tous les garçons de ce souverain⁶⁴. Comprirent-ils qu'il s'agissait d'un seul et même trône et que celui-ci était forcément celui de France ? Les prédictions de Nostradamus pour le mois de décembre 1560, rédigées un an plus tôt⁶⁵, laissaient croire, pour ceux qui le voulaient, à cette possibilité. Ainsi, le 3 décembre 1560, Niccolo Tornabuoni, averti de la fin prochaine

de François II, soutenait dans une dépêche à Côme de Médicis que Nostradamus avait annoncé cette mort dans ses prédictions, et lui en donna la preuve en disant recopier la dernière phrase du quatrain qui s'y référait : « Le plus jeune perdra la monarchie par maladie inopinée⁶⁶. » Cette affirmation déjà vague, qui n'impliquait pas un roi de France ni un décès était, surtout, adaptée par le Florentin, puisque le mage n'écrivit jamais le mot « inopinée ». Des craintes qui gagnèrent néanmoins les esprits, et firent douter de l'avenir du nouveau roi, voire de celui du royaume : Nostradamus avait peut-être raison. Des rumeurs jugées assez dangereuses pour que, quelques mois plus tard, Michel de L'Hospital, déjà hostile à l'homme de Saint-Rémy en Crau, condamne ces pratiques dans un des articles de l'ordonnance composée à la suite des états généraux : tous les prétendus prophètes et autres pronostiqueurs, qui répandaient dans les esprits des Français des mensonges graves pour la sécurité du pays et transgressaient le commandement de Dieu en matière de prédiction et d'astrologie, étaient menacés d'amende et de prison⁶⁷. Les libraires qui publiaient ce type d'écrits, sans permission épiscopale, l'étaient également⁶⁸.

Les réformés, aussi, crurent à cette prédestination. Si, jusqu'ici, ils avaient épargné François II dans leurs écrits, leur satisfaction à l'annonce de son décès ne fut nullement simulée. Une audace que leurs chefs autorisaient : « Avez-vous jamais lu et entendu événement plus opportun que la mort de ce jeune roi... Il n'était plus de remèdes à nos maux quand soudain Dieu s'est montré au ciel⁶⁹ », écrivait Calvin à Jean Sturm, le 16 décembre 1560. Dans un courrier du 22 janvier 1561, au pasteur zurichois Henri Bullinger⁷⁰, Théodore de Bèze évoquait, quant à lui, le rétablissement miraculeux de la situation désespérée des réformés. Cette mort n'était pas moins admirable que celle d'Henri II, déjà regardée en 1559 comme une manifestation de la loi du talion⁷¹. À la Cour, des voix se seraient aussi élevées pour exprimer ce soulagement, en tout cas selon François Hotman. Il le soutint au même Henri Bullinger le 8 janvier 1561, faisant dire à Gaspard de Coligny devant Antoine de Navarre et les grands seigneurs que le roi fut frappé « misérablement par la main de Dieu pour s'être montré inhumain envers ses sujets⁷² ». Oui, il y avait dans cette disparition soudaine quelque chose de providentiel pour les réformés, puisque la mort de François II mettait un terme à la tyrannie supposée des Guise et laissait envisager la grâce de leurs plus puissants soutiens. Les temps meilleurs étaient pour bientôt. Il ne pouvait s'agir que d'un signe de la providence. Cantiques et poèmes célébrèrent ce jugement de Dieu venu au secours de son peuple opprimé pour le triomphe de la vérité⁷³, dont la principale conséquence était la chute de la famille de Guise, et notamment celle du cardinal de Lorraine⁷⁴. Ces réformés accueillirent le nouveau roi, au regard des hommes qui l'entouraient, avec un enthousiasme encore jamais déclaré pour un souverain depuis la constitution de la Réforme, mettant en lui les espoirs du renouveau chrétien.

Un enfant mystérieux

En ce début décembre 1560, lorsque les Français apprirent l'avènement de leur roi, l'immense majorité fut bien en peine d'exprimer plus de quelques mots à son sujet. Pour la plupart, il était un inconnu. Hors le dauphin, il n'était pas dans les habitudes du temps de dissenter sur les enfants royaux, même si depuis le début du règne de François I^{er} les cérémonies de baptême étaient inscrites au catalogue des célébrations publiques de la monarchie et que la politique parlait toujours de leurs futurs mariages. Ainsi, d'aucuns purent se souvenir de l'annonce de sa naissance le 27 juin 1550 à Saint-Germain-en-Laye¹, puis des prières qui furent ordonnées et auxquelles ils participèrent pour remercier Dieu d'avoir offert un nouveau fils à la France. Les mêmes savaient peut-être que sa marraine était Renée de Ferrare, fille cadette de Louis XII, et que son premier parrain était l'archiduc d'Autriche Maximilien de Habsbourg, fils de l'empereur Ferdinand I^{er}, qui lui donna son prénom. Un prénom bientôt doublé d'un autre, Charles, sans raison donnée. Ils se rappelaient peut-être encore qu'il fut d'abord nommé duc d'Angoulême, titre accordé au troisième fils de France depuis François I^{er}, et qu'il l'avait abandonné quelques mois plus tard pour devenir duc d'Orléans après la mort, en 1551, de son frère Louis, qui le portait depuis sa naissance. Mais à l'opposé de son aîné François, Charles-Maximilien n'avait pas suscité d'espoirs particuliers à sa venue au monde². Parce qu'il n'était pas destiné à régner sur la France, les Français n'eurent pas l'occasion de rêver sur son nom ni sur sa personne. Ce silence perdura tout au long du règne de son père, même si des lettrés pouvaient avoir lu un poème de Ronsard rédigé après 1552 et publié en 1555 qui lui était consacré.

Le poète avait dédié à chacun des fils de France un texte qui augurait de leur avenir, prophétie littéraire en étroite corrélation avec la propagande qu'Henri II développait au même moment pour justifier ses guerres tant sur le territoire germanique que dans la péninsule italienne³. Au dauphin François, l'homme avait promis la domination de l'Europe ; au puîné Édouard-Alexandre duc d'Angoulême, né quinze mois après Charles-Maximilien, celle de l'Afrique ; au duc Orléans, il avait prédit le contrôle de l'Asie. Ronsard lui jura une carrière militaire exceptionnelle lorsque adulte, accompagné de la fine fleur de la jeunesse française, il s'embarquerait tel un autre Jason sur les mers. S'aventurant comme

Brennus en Asie, il y prendrait place après avoir soumis rois et peuples en son pouvoir. Devenu aussi grand que Bacchus, il achèverait sa mission par la conversion de ce monde au christianisme, détruisant les temples et les idoles, le tout pour la gloire de son père, qu'il célébrerait en élevant cent colosses à sa mémoire⁴. L'empire qu'Henri II s'évertuait à réaliser en Europe serait donc achevé, selon Ronsard, par ses enfants qui, ensemble, tiendraient la monarchie du monde sous la foi chrétienne universelle⁵. Un rêve de conquête, d'unité religieuse et familiale, semblable à celui qu'avaient envisagé les publicistes de François I^{er} pour ses trois fils, lorsqu'ils avaient fêté le retour en France du dauphin François et du futur Henri II, en 1531, après leur séjour dans les prisons espagnoles⁶.

Plus rares encore furent ceux qui eurent connaissance du projet d'Henri II de placer Charles-Maximilien à la tête du royaume de Naples. En février 1556, le roi signait la trêve de Vaucelles, suspendant ainsi la guerre menée contre Charles Quint depuis 1552. Cette trêve mécontenta le pape Paul IV, hostile à l'hégémonie habsbourgeoise dans la péninsule. Pour la rompre, le pontife proposa au Français d'attribuer la couronne du royaume de Naples, terre sur laquelle les rois de France possédaient des droits depuis Louis XI, à son cadet, à charge pour Henri II de le conquérir et d'en exclure les armées hispano-impériales. Henri II accepta. La trêve fut brisée en août et François de Guise dirigea l'expédition. Elle commença à la fin décembre 1556. L'homme devait passer par Rome pour obtenir du pape l'investiture du royaume au nom de l'enfant⁷. Mais l'entreprise fut un échec et le duc d'Orléans ne fut jamais roi de Naples.

Si, en cette année 1557, Charles-Maximilien n'eut pas de couronne, il avait atteint l'âge de raison. Amboise, résidence principale des enfants de France, où il avait passé l'essentiel de son enfance avec ses autres frères et sœurs – isolement qui contribuait à rendre ces enfants mystérieux aux Français –, ne fut bientôt plus qu'un souvenir. Il fut vu de plus en plus régulièrement à la Cour, avec ses parents. Ainsi, les Parisiens le découvrirent, mais toujours de loin, en février 1558, lors des célébrations de la reprise de Calais⁸ sur les Anglais, puis au printemps pour le mariage de son frère François avec Marie Stuart⁹. Les mêmes apprirent que lui et ses autres frères et sœurs avaient été installés à l'été 1558 dans un hôtel qu'avait acheté leur mère à Jean de Neuville, rue des Poulies, à Paris¹⁰. Au printemps suivant, Charles-Maximilien réapparaissait devant eux à plusieurs reprises, tout au long des festivités organisées pour célébrer les paix du Cateau-Cambrésis, et plus particulièrement lors du mariage par procuration de sa sœur Élisabeth avec Philippe II d'Espagne. C'est d'ailleurs en qualité de témoin de celle-ci qu'il assista à la signature du contrat de mariage en juin¹¹. Enfin, les Parisiens purent l'identifier aux côtés de son frère Édouard-Alexandre, le 11 août 1559, dans la grande procession qui honora le corps de leur père, de l'hôtel des Tournelles à Notre-Dame puis, le lendemain, de la cathédrale à la porte Saint-Denis¹². Henri II décédé, Charles-Maximilien ne quitta plus François II et devint plus visible, même si rien n'était jamais dit sur lui. Présent au sacre de son frère en septembre 1559, il partagea tous ses voyages dans le nord du royaume ; il connut les troubles d'Amboise et fut à l'ouverture de la conférence de Fontainebleau. Enfin, il participa à l'entrée de François II à Orléans en octobre 1560 et, comme il a été dit, il y était encore lorsque son frère rendit son dernier souffle.

Un prince idéal

Ce roi inconnu, les publicistes de la monarchie ne se pressèrent pas pour le présenter à ses sujets. Dans les premières semaines du règne, rares furent les auteurs qui se risquèrent à l'exercice et lorsqu'ils le firent, ils agirent avec prudence. Aucun ne s'aventura sur le terrain glissant des pronostics qui lui auraient assuré un règne riche de gloires militaires et de nombreuses conquêtes, comme d'autres l'avaient imaginé pour François II au temps où celui-ci était dauphin, puis lors de son accession au trône¹³. Enfin, ils ne cherchèrent surtout pas à établir de correspondances entre lui et ce frère défunt. Pour esquisser son portrait, ils se bornèrent à reprendre l'image du prince parfait telle qu'elle était définie en France depuis près de trois siècles dans les « miroirs au prince ». Mais ils se gardèrent de la développer. Ils associèrent quelques lieux communs, parlèrent surtout de son désir de paix et de ses précoces aptitudes militaires, des qualités indispensables à un monarque. Outre qu'elles nourrissaient l'idéal de l'unité d'un peuple autour de son souverain, elles mettaient en évidence la capacité de celui-ci à défendre ses sujets et son royaume voire, le cas échéant, à le rendre apte à réaliser les conquêtes des terres sur lesquelles la couronne de France revendiquait des droits, cultivant le rêve impérial de la monarchie auquel tant de nobles restaient attachés.

François Habert fut l'un des rares à offrir aux Français le droit de songer avec douceur à l'avenir grâce à ce nouveau roi. Tout comme les auteurs réformés au même moment, il rappela la mort soudaine – mais cette fois regrettée – d'Henri II. Quant à celle de François II, elle lui servit de prétexte pour consoler le « peuple gaulois » et à créer en lui l'espoir en son successeur, celui qui réaliserait ce que le roi défunt n'avait pu faire. La tige des Valois ne s'était pas brisée, Henri II avait laissé à la France un autre fils qui, Habert en était convaincu, gouvernerait à la perfection :

Dessouz ce jeune roy ne [nul] grand heur [drame] adviendra,
Et croy que l'âge d'or au monde reviendra.
Il est bien jeune encore pour manier la lance,
Mais avec le temps croistra son excellence.
Nature l'a si bien figuré et pourtrait,
Qu'il représente au vif le gracieux pourtrait
Du fort et preux Henry ; c'est du père l'image
Qui de ses ayeux morts, réparer le dommage
Pourra avecques le temps ; avecques le temps
Il rendra ses subjects paisibles et contens.

À cet enfant, l'auteur promettait la réalisation du rêve de la paix universelle qui semblait ne pouvoir s'obtenir que par les armes et les victoires. Mais pour l'heure, en raison de son jeune âge, ce projet n'était pas d'actualité. La France était en paix avec tous ses voisins chrétiens depuis les deux traités du Cateau-Cambrésis et devait le demeurer. Cette paix, ce nouveau roi saurait la préserver en maintenant

ses bonnes relations avec son plus puissant allié, Philippe II. L'épître se concluait sur le projet d'entrevue dont il était tant parlé à la Cour¹⁴.

Cette synthèse entre force et sagesse qui esquissait les premiers traits de la personnalité de ce roi-enfant, les publicistes de la monarchie la martelaient à chaque avènement. Ronsard, à Orléans en décembre¹⁵, ne fut pas en reste. Cependant, au modèle du père, il préféra celui de l'aïeul. Employant l'image de l'arbre arraché par la tempête – c'est-à-dire la mort d'Henri II –, mais dont les racines repoussaient toujours, il encourageait lui aussi à l'espoir : l'enfant, nouveau fleuron sorti de terre, serait plus grand et plus fort que ses prédécesseurs pour une raison principale :

Tu es de François ton grand-père
Seul rejetton par qui la France espère
Le revoir naistre en ton tige nouveau.
Déjà dans toi, tout vivant, il respire,
Ayant de luy l'esprit et le cerveau,
Pareil de mœurs, de façon et d'empire.
Entre vous deux, ce point seul est à dire :
Il fut vieil arbre et toy jeune arbrisseau¹⁶.

Miroir du père ou de l'aïeul, Charles-Maximilien était donc promis à imiter François I^{er} et Henri II, des rois guerriers qui avaient souhaité augmenter la puissance de leur royaume tout en protégeant la religion chrétienne universelle, et que leurs soutiens avaient honorés des titres gracieux de « père des sciences et des arts », pour le premier, et d'« amour de tous ses états », pour le second¹⁷. Reste que ce nouveau roi était extrêmement jeune et de cette jeunesse pouvaient naître quelques inquiétudes. Ronsard les balaya par un autre poème : Charles-Maximilien portait sur lui « l'habillement des vieux Gauloys », c'est-à-dire que son cœur était nourri mais aussi empli des vertus de ce peuple ancien, tout autant que de l'expérience de ses prédécesseurs rois¹⁸ par la puissance de l'hérédité et d'un sang qui s'enrichirait en qualité, de génération en génération. L'idée n'était pas nouvelle, pas plus que celle d'un roi sans âge qui s'inspirait directement des vies de saints. En effet, le temps de l'enfance de ces modèles chrétiens d'hommes et de femmes était nié dans les récits consacrés à leur vie. Tous, par leurs vertus exemplaires, se seraient montrés précocement adultes dans leur conscience du bien et du mal. L'idée fut retenue et intégrée dans les miroirs au prince pour peaufiner l'image du roi de France idéal, au moins depuis Charles VIII. Ici, elle soutenait la particularité de cet enfant naturellement disposé à régner et à bien faire¹⁹.

Ces éléments de langage, fort simples, la chancellerie les diffusa à travers l'Europe. Le 14 décembre 1560, l'ambassadeur de France à Venise, Jean de Noailles, écrivait à Jean Dolu, résident de France à Constantinople. Il lui annonçait la mort de François II et lui envoyait, à part, le récit de la maladie du roi tel que le gouvernement souhaitait qu'il le récite. Toutefois, si Dieu avait « voulu osté François », il n'avait pas permis que « la succession de ceste couronne » tombe « en aucune altercation ou controverse » ou que naisse, par cette conjoncture,

« aucun tumulte » tant au-dedans qu'au-dehors du royaume. La France avait donc un autre roi, « Charles-Maximilien, duc d'Orléans ». À cette occasion, Noailles esquissa un court portrait de l'enfant, précisant que c'était ainsi que son correspondant devait le faire « entendre par-delà ». Un portrait qui reprenait les propos d'Habert et de Ronsard sur sa « vertueuse éducation » et sa « promptitude d'esprit dont il embrasse toutes choses grandes, et aux armes, et aux lettres, où il a fait un incroyable progrès ». En somme, des qualités qui promettaient un « digne successeur de ses ancêtres, autant aimé et obéi des siens que redouté de ses ennemis ». Puis Noailles parla de politique intérieure, sujet que les poètes s'étaient abstenus d'aborder, mais en tenant des propos conformes à ce qui se disait en France dans les courriers signés par l'enfant : Catherine de Médicis avait eu la « surintendance et administration » du royaume durant la minorité de son fils, et était soutenue par « le bon conseil » du roi de Navarre et des autres princes et seigneurs, le tout devant faire espérer « le plus prospère des règnes ». Un portrait officiel et une mise au point de la situation politique harmonieuse que l'évêque accompagnait d'un souhait personnel qui entretenait, à sa manière, le rêve universaliste déjà esquissé : Noailles avait entendu dire que les Turcs avaient une prophétie qui assurait qu'un roi de France, nommé Charles, menacerait leur empire. Il appelait de ses vœux que ce soit celui-là, pour qu'enfin s'instaure « le repos universel »²⁰.

Ce portrait créé en France ne varia guère de celui que communiquèrent les observateurs étrangers à leurs princes ; ainsi le fit l'ambassadeur de Venise Michieli. Fut-il en contact avec Noailles ? Eut-il d'autres sources ? Se borna-t-il à répéter ce qui se disait partout ? Le fait est qu'il entoura, lui aussi, ses paroles de prudence. Il déclara qu'il n'était permis de parler du nouveau roi de France « que par conjectures ». Toutefois, celles-ci devaient être justes, puisque tous ceux qui avaient approché l'enfant s'accordaient à croire « qu'il réussira extrêmement ». Donc, comme Noailles pour Dolu, et en miroir au discours officiel, Michieli brossa un portrait fort élogieux du souverain aux hommes de la Sérénissime, développant parfois le propos pour le personnaliser ou l'adapter aux préoccupations de ses maîtres. Le roi serait donc un « enfant admirable » qui posséderait « tout ce qu'un roi peut faire espérer en talent, en esprit et affabilité, en libéralité, en courage ». Comme Habert, le Vénitien soutenait une ressemblance physique avec le père : il aurait d'aussi beaux yeux. Quant à « ses mouvements et ses manières », ils respireraient « l'aisance et la grâce ». Selon l'ambassadeur, et tel que Ronsard l'avait suggéré, c'était vers lui que tous les regards se seraient tournés la mort d'Henri II advenue ; c'était lui plus que ses autres frères que les Français auraient espéré pour roi, interprétant le règne de François II comme un temps d'attente pour permettre à Charles-Maximilien de grandir.

Un portrait que Michieli nuance cependant, en faisant état du peu de résistance physique de ce garçon, observations qu'aucun Français n'avait évoquées publiquement par écrit, si elles étaient vraies : les ambassadeurs ne fréquentaient la famille royale qu'exceptionnellement, la plupart du temps de loin, et jamais les enfants. Donc le roi serait de nature peu robuste, n'aurait pas grand appétit. Et l'ambassadeur de se faire médecin : « Il sera nécessaire de le ménager avec soin dans les exercices du corps », en somme agir à l'inverse de ce qui avait été fait

pour son frère. Le roi aussi aurait aimé la paume, le manège, les armes, c'est-à-dire « tous les exercices dignes sans doute d'un prince », mais inappropriés à ce garçon à la respiration courte, à qui l'effort imposait de longs temps de repos. Cette première atteinte au portrait idéal du roi, il la poursuivit. L'étude ne l'aurait guère amusé, mais il s'y serait résigné pour obéir à sa mère. Et l'ambassadeur de devenir prophète : « Comme il ne s'y livre pas de bon cœur, il fera peu de progrès ! » En fait, la véritable passion de ce garçon aurait été la guerre – comme la propagande royale, une fois encore, le présupposait –, et à Michieli de rappeler l'épisode de 1556-1557, tout en confondant le duché de Milan avec le royaume de Naples. En tout cas, cet espoir de couronne en Italie aurait éveillé en lui un désir de gloire militaire que son gouverneur depuis 1558, le sieur de Sipierre, « l'un des plus braves gentilshommes et soldats du royaume », aurait entretenu par des récits « d'expéditions, de conquêtes, de grandes innovations comme d'autant de choses dignes d'un roi ». Ainsi, et alors que sa constitution physique ne l'y pousserait pas, l'éducation de ce nouveau roi le dresserait volontiers aux armes. Les Vénitiens étaient avertis comme l'étaient déjà les Français, et peut-être même les Turcs : il était fort possible que, devenu adulte, le nouveau roi de France reprenne le chemin de l'Italie et revendique, à son tour, les territoires que ces père et aïeuls avaient tenté de conquérir²¹. Pour cet Italien, les guerres françaises dans la péninsule n'étaient pas encore terminées.

Le portrait de Charles-Maximilien fut donc bref et vague, mais avantageux. Il le remplaçait dans la longue lignée royale, mais en utilisant des références familiales pas trop éloignées pour être toujours dans l'imaginaire de tous. Il ne dissimulait rien, par ailleurs, de la puissance de la monarchie française et de ses ambitions. Un portrait qui laissait entrevoir l'avènement d'un prince dans la tradition française, mais qui surtout donnait du temps au temps, puisque la question de l'âge en était un élément principal. Pour autant et fait remarquable, personne ne le nommait encore par son nom royal : Charles IX. Mineur, il paraissait n'être, pour l'heure, tant pour ceux qui gouvernaient que pour ses sujets, qu'un roi dans lequel il n'était permis que d'espérer.

Un nouveau Josias ?

Les auteurs réformés eurent les mêmes envies. Mais ils agirent avec moins de retenue que leurs acolytes catholiques, peut-être parce que leur attente était plus pressante. Ils furent aussi plus précis. La composition du nouveau gouvernement augurait des changements bénéfiques pour eux et la jeunesse du souverain autorisait à croire durable la délivrance que la mort de François II leur aurait apportée. En outre, rien ne les empêchait d'escompter, non plus, que l'enfant puisse un jour adhérer à leur cause. Ce fut leur souhait le plus ardent en ces premiers jours du règne ; son jeune âge pouvait y aider. Pendant que la propagande orchestrée par le pouvoir laissait penser à une continuité de la politique royale et qu'elle installait le nouveau roi dans la religion chrétienne universelle, les réformés s'aventuraient à proposer au même de devenir un des leurs, d'être leur défenseur et donc de rompre définitivement avec le passé. Ils se disaient convaincus que la conversion

du royaume par le commandement d'un prince soutien de l'Évangile était non seulement possible mais écrite et que cet enfant, que Dieu avait mis sur le trône, était celui qu'ils attendaient, ne renonçant pas, à l'occasion, à le menacer d'un destin misérable s'il ne se soumettait pas à ce projet qu'ils disaient être du ciel.

Ainsi s'exprima l'auteur anonyme de l'*Exhortation chrestienne au très chrestien roy de France* rédigée peu après l'avènement. Se présentant comme « un zéléateur de l'honneur de Dieu », il disait ne rien tant désirer que voir la religion réformée s'épanouir en ce royaume²². Convaincu des grandes vertus de son prince, Charles-Maximilien ferait déjà mentir le verset de l'Ecclésiaste (X, 16-17) qui annonçait le pire à la terre dont le roi était un enfant²³. Avec les catholiques, l'auteur partageait l'idée qu'un être exceptionnel n'avait pas d'enfance. Il répéta lui aussi que si le roi était jeune d'âge et petit de taille, il était vieux et grand par l'excellence de son esprit et la sagesse qui émanait de lui. Son peuple, et surtout les réformés, ne pouvait qu'être rassuré sur l'homme qu'il deviendrait. Dieu l'avait voulu, il était roi par Sa grâce. L'auteur prenait cette expression très au sérieux. Il ne s'agissait pas d'une formule de secrétaire²⁴, telle que l'auraient utilisée tous les rois de France, depuis Clovis, alors qu'ils s'étaient abandonnés à l'idolâtrie romaine²⁵. Elle était la traduction de la sincérité de Charles-Maximilien envers Dieu. Quant au titre de Très Chrétien, il le jugeait « fort beau, digne d'un roi²⁶ ». Or, selon lui, il n'aurait été qu'un titre pour les rois qui avaient régné avant cet enfant. Aussi, et parce qu'il ne souhaitait pas que ce roi si jeune, et si bien composé, fasse partie, adulte, de ces « meschans roys²⁷ », il lui demandait de se préoccuper, dès à présent, du rôle que Dieu lui avait dévolu pour Le servir. Afin de l'aider dans ce cheminement, il lui proposait de suivre le parcours spirituel du roi David et de devenir le premier souverain de ce nouveau peuple élu qui vivait « dans la crainte de Dieu », c'est-à-dire les réformés. Le contexte dans lequel Charles-Maximilien avait vu le jour, puis grandi, le prédisposait à ce destin. Il pouvait s'inspirer également de Josias, dont les débuts dans la vie ressemblaient fort aux siens.

Ce descendant de David, seizième roi de Juda, avait succédé à 8 ans à son père Amon, assassiné. À 16 ans, il avait cherché son Dieu, celui de David. À 18, il avait entrepris de faire restaurer le Temple de Jérusalem où, lors de longs travaux, fut redécouvert « le Livre de la Loi » – sans doute le Deutéronome, cinquième livre de l'Ancien Testament et dernier de la Torah. Soucieux de restaurer la pureté de la religion par le livre, Josias était parvenu à chasser de son royaume les cultes que son père et son aïeul avaient laissés prospérer. Il avait ordonné la destruction de leurs temples, de leurs idoles et fait immoler leurs prêtres. L'œuvre achevée, il n'y aurait plus eu au royaume de Juda qu'un seul Dieu, YHWH, et un seul lieu pour l'honorer : le Temple de Jérusalem, comme l'avait voulu David. Cette rupture avec le paganisme qui permit le retour à la religion de Moïse pour tous les Juifs, les réformés l'espéraient de l'enfant pour tous les chrétiens. Une entreprise salutaire que le roi de Juda aurait accomplie de sa propre volonté, en six ans. Une entreprise sans idée de clémence ou de tolérance religieuse. Au roi de France de l'imiter, car seule cette solution radicale était envisageable pour restaurer la Parole de Dieu. Et à l'auteur de saisir l'occasion pour tenter un procès à « l'idolâtrie romaine » qui, comme les cultes païens de Juda, ne pouvait demeurer impunie.

Restait un danger : s'égarer en chemin, se laisser influencer par des « méchants », en raison de son âge. Les « méchants » étaient proches de lui. Sans en écrire le nom, et bien qu'il lui ait consacré une longue épître en introduction pour la prier de faire lire ce texte à son fils²⁸, l'auteur évoqua le péril de la mauvaise mère. Il soutenait qu'un jeune roi qui demeurerait aux côtés de celle qui lui avait donné le jour, par l'éducation qu'elle lui transmettait, finirait toujours par lui ressembler tant en bien qu'en mal²⁹. En bien, il y aurait eu Ézéchias et Josias sauvés par leur mère en dépit de leur père. Mais d'autres s'y étaient ruinés comme Ochozias corrompu par Athalie. Une influence qui dépassait l'histoire des rois des Juifs. Dans l'Empire romain, époque où, selon les réformés, la vérité de l'Évangile était encore entretenue, il y trouva l'exemple de Justine, femme de Valentinien, que la religion arienne avait « infectée » et qui avait perverti son fils Valentinien le Jeune, malgré la sagesse du père³⁰. Si le roi s'abandonnait à cette facilité, le « Zélateur » lui promettait le châtement que Dieu réserve aux « malheureux » qui ne le reconnaissent pas³¹.

À son roi, le réformé offrait donc deux modèles de bons souverains selon ses vœux et sous-entendait que les premiers et meilleurs rois d'Israël auraient été des enfants³². Reste que David était aussi utilisé par la propagande royale principalement en raison de l'origine divine de la monarchie : David était un roi oint. Par ailleurs, membre de la prestigieuse liste des Neuf Preux depuis le XIV^e, il avait intégré, sous le règne de Charles VIII, l'univers messianique de la royauté. David était parvenu à réunir toutes les tribus d'Israël sous une même couronne, comme les rois de France prétendaient alors rassembler tous les chrétiens et, plus encore, tous les peuples du monde sous la leur. Pour mieux établir le lien, un auteur italien était allé jusqu'à faire du roi d'Israël l'ancêtre des rois de France³³. Aussi à ce roi qu'ils ne négligèrent pas, comme d'autres textes le montreront tout au long du règne, les publicistes réformés lui préférèrent pour l'heure la figure de Josias, qui s'accommodait mieux à leurs souhaits : voir cet enfant se convertir puis imposer la Réforme dans son royaume. Trois sonnets anonymes, rédigés alors, le confirment. Le premier priait Dieu de faire du roi un « second Josias », qui « de la loi » chercherait la connaissance pour qu'avec son peuple ils Le servent en toute obéissance. Le second demandait à l'enfant d'entreprendre cette recherche de Dieu, à l'image de Josias, par le livre, le menaçant de la déchéance, s'il s'y refusait, car :

Si de garder la loy vous n'avez cure,
Avec les roys sans gloire trespassez,
Vostre mémoire ira noire et obscure.
Tous vos honneurs seront bientôt passez,
Et tous vos faicts sur vostre séputre [sépulcre]
Seront à coup comme un verre cassé.
Mais l'auteur gardait l'espérance et, dans le dernier texte,
encourageait son prince, s'il allait comme Josias, à la rencontre de Dieu :
Point ne sera vostre mémoire esteinte.
Car de bons roys la gloire et la mémoire
Est à jamais : leur renom grand et beau